

**L'UKB
chez la Ministre
De Block**

**Kiné
Varia
news**

**Convention
de force !**



**Fibromyalgie :
la contre-attaque s'organise**

**Spécial
membres**



**Affiliez-vous
à l'UKB !**



Devenez ostéopathe!

Obtenez le DO et le Master



Choisir une formation à l'IAO:
c'est choisir une formation de qualité.

Pour obtenir des informations sur nos formations et
nos journées « portes ouvertes » : www.osteopathy.eu

The International Academy of Osteopathy

Les cours auront lieu à B-1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 2

Notre siège : Kleindokkai 3-5, 9000 Gent | Tel. +32 (0) 92330403 | info@osteopathy.eu

Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News
doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent
que la responsabilité
de leurs auteurs (ou leurs mandants) :
leurs opinions ne coïncident pas
nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser
toute publicité ou texte pouvant nuire
à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions
de la jurisprudence, l'éditeur
d'une revue n'est pas responsable
des erreurs commises involontairement
dans le cours de l'ouvrage.

L'U.K.I.L.L. est membre associé de l'U.K.B.

**LA PUBLICITE EST UN SUPPORT
POUR LE KINE-VARIA NEWS.
ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE
FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.**

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN, Willy DELFORGE,
Frédéric GIBON, Didier LEVA, Saïd MAZID,
Guy POSTIAUX, Yves RALET, André ROUSSEAU
et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 419
Septembre 2017 - 13.000 ex.
Parution septembre 2017

**TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE
NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE,
QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION,
SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B.
TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER
DES POURSUITES JUDICIAIRES.**

IMPORTANT !

**POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOTRE SECRETARIAT DISPOSE**

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

sommaire



3

Editorial

L'UKB s'investit... pour sauver votre kinésithérapie !



5

Actualités

84% des kinésithérapeutes ont accepté
la convention individuelle



6

Cotisations juin-décembre 2017

Affiliez-vous maintenant à l'UKB



7

Avantages 2017



9

Actualités

L'Inami favorise l'hospitalo-centrisme et menace
une nouvelle fois la kinésithérapie

10

Actualités

Remettre les patients au coeur des politiques européennes

12-13

Interview

Stéphane Michel, Président du SNMKR

14

Actualités

Les kinésithérapeutes de l'UKILL (UKB) briefés
pour recevoir des patients chroniques...

15 à 17

Actualités

Fibromyalgie : un vrai scandale !!!

L'UKB, la seule association qui se bat pour maintenir
nos droits et ceux des patients !

18

Interview

Dr Etienne Masquelier, Spécialiste en médecin physique
et réadaptation, algologue et Chef de clinique à l'UCL

20-21

Dossier scientifique

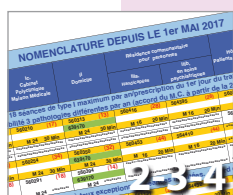
Prise en charge des (sub)luxations discales de l'articulation
temporo-mandibulaire en kinésithérapie

23 à 27

Formations SERK

28

Petites annonces



SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB



1

Frais de déplacement au 01.05.2017

2-3-4

Tableaux : nomenclature, honoraires, remboursements
et tickets modérateurs depuis le 01.05.2017

5

Reconventionner ou déconventionner
Procédure recouvrements d'honoraires
L'UKB vous donne la parole

6-7-8

Avantages Touring :
télépéage, dépannage véhicule, assistance voyage

7

Tarifs économe



**DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR**



DEVEENEZ OSTÉOPATHE

RENTREE 2017

Cette fois c'est décidé? Vous passez à l'ostéopathie ?

Visitez notre site internet, téléchargez le dossier d'inscription et rendez-nous visite pendant nos journées portes ouvertes :

13 MAI 2017

10 JUIN 2017

09 SEPTEMBRE 2017

23 SEPTEMBRE 2017

POURQUOI NOUS CHOISIR?

✓ Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone).

✓ Un partenaire exclusif :

Le CBO est membre du groupe OsEAN (Osteopathic European Academic Network), réseau d'instituts de formation en ostéopathie à hauts critères de qualité.

✓ Une formation de qualité:

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✓ La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par la Société Belge d'Ostéopathie, union professionnelle (UPOB) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

L'UKB s'investit...

pour sauver votre kinésithérapie !

Enfin !

Depuis 2002, malgré les promesses, notre budget n'a cessé de fondre comme neige au soleil.

Il aura fallu 15 ans pour qu'enfin les associations de défense professionnelle se rendent compte qu'il était urgent de réagir efficacement.

Malheureusement après tout ce temps, il ne restait pas grand-chose dans notre enveloppe : 2 petits pour cent du budget total de l'Inami que notre ministre de la Santé, forte de la politique d'économie imposée par le gouvernement, n'allait surtout pas débloquer.

Mais il n'est jamais trop tard pour se reprendre et c'est ainsi que la convention 2017 ne fut pas signée.

Enfin ou trop tard me direz-vous ! Oui dans un sens mais maintenant que nous avons osé défier l'Inami et vu le succès du refus de la convention proposée, nous devons être impitoyables pour 2018.

Que s'est-il passé ?

Le refus de la convention «sans danger» s'est révélé illégal et inexploitable car non envoyé individuellement (par lettre recommandée) à l'Inami.

Cette demande a eu pourtant le succès escompté car plus de 41% d'entre vous ont envoyé leur refus de convention. Même des responsables d'hôpitaux ont conseillé à leurs employés de déconventionner !

Évidemment dans ces conditions, pour ne pas être pénalisé (statut social et prime informatique) et surtout pour que nos patients puissent encore se soigner (vu l'énorme ticket modérateur qu'ils doivent déjà déboursier), la majorité d'entre nous n'ont plus osé bouger, ce qui était compréhensible.

L'UKB clame depuis longtemps que notre système d'élection et de convention est mauvais et rien ne changera car c'est la dictature bien établie par nos politiciens qui nous ont féodalisé à leur bon vouloir, nous empêche de réagir correctement et efficacement.

Une solution et peut-être la seule : obtenir la reconnaissance d'un Ordre de la kinésithérapie. Nous avons déjà déposé des propositions qui ont été jusqu'au sénat et acceptées... oui, je le confirme, acceptées... peut-être par ce que ces messieurs savaient que le gouvernement allait tomber le mois suivant et que nos efforts étaient vains !

Alors maintenant, l'UKB a de nouveau, un projet d'Ordre à déposer mais nous travaillons aussi au niveau européen, notamment avec le Conseil de l'Ordre français qui était représenté à l'inauguration de nos nouveaux locaux.

Comme vous le constatez, l'UKB ne chôme pas, ne baisse pas les bras et avec ses peu de moyens financiers, s'investit pour sauver la kinésithérapie, votre kinésithérapie.

Vous trouverez, au centre de ce Kiné-Varia News, tous les renseignements sur la convention forcée 2017, réservés aux membres.

Pour les autres, profitez de nos avantages et rejoignez-nous le plus vite possible, il en va de notre survie.

Merci pour votre soutien.



Yves Ralet
Secrétaire Général de l'UKB



All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter +(32)473615601 - Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification reconnu par l'INAMI,
en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !

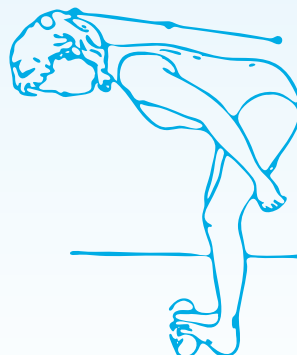
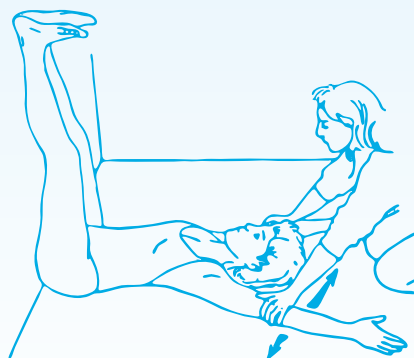


Le Stretching Global Actif de Philippe Souchard

Namur : 20-21-22 octobre 2017

Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** est une méthode originale d'étirement qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité, de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née de la méthode de «**REEDUCATION POSTURALE GLOBALE**» (PH. SOUCHARD) dont elle respecte tous les principes. Elle est appliquée dans le sport de haut niveau. Cette formation de 3 jours donne la capacité de diriger des groupes avec le respect de ces règles. Voir la description de la formation sur le site : www.andremuriel.be



**Les chèques-
formations
sont valables**

Renseignements et inscriptions :

Muriel ANDRE • Tél. : 0477 26 80 25 • E-mail : murielandre.kine@yahoo.fr • Site : www.andremuriel.be

84% des kinésithérapeutes ont accepté la convention individuelle

Le «goût amer» d'une convention largement approuvée (de force) par les kinésithérapeutes

Nous avons reçu l'information officiellement : **84% des Kinésithérapeutes ont adhéré à la convention M17 (de force !)**. L'Inami a donc publié un nouvel avenant qui corrige l'absence de différence entre conventionnés et non-conventionnés. Au niveau des remboursements : à partir du 1^{er} avril 2017, les patients non-VIPO (sans régime préférentiel) soignés par des kinésithérapeutes non conventionnés auront 25% de remboursement en moins.

Les kinésithérapeutes ont été piégés. Il faut absolument sortir du «**on prend les mêmes et on recommence**». Ce système de négociation ne fonctionne pas et oblige les kinésithérapeutes à se soumettre aux décisions imposées par nos dirigeants. Il faut par exemple **mettre en place d'urgence** un Ordre qui permettra à la profession de se structurer et parler d'une voix forte. Autre le fait de retenter un processus de déconvention sans risque à la fin de cette échéance, il n'y a plus d'autre solution pour sortir la kinésithérapie d'un processus de détricotage mis en place savamment par nos responsables.

Les promesses de la Ministre De Block...

A partir du 01.09.2017 (?)

Honoraire de la 1^{ère} séance de pathologie courante : + 25% entièrement remboursé 1 x par an uniquement

A partir du 01.10.2017 (?)

- Hôpitaux soins intensifs, 2^e grande séance de la journée remboursable
- IMC après 21 ans, 1 séance spécifique remboursable

En attendant une réponse aux revendications de l'UKB

L'UKB, association de défense professionnelle reconnue, a été reçue deux fois au cabinet de la Ministre De Block. La première fois au sujet de la convention, et la seconde concernant les maladies chroniques.

Si l'écoute était, cette fois bien présente, nous attendons toujours à ce jour la moindre progression des revendications de l'UKB ou du front commun.

*Didier Leva
Président de l'UKB*



Affiliez-vous maintenant à l'UKB

**L'UKB,
une question
de bon sens,
un engagement vital
pour l'avenir**

COTISATIONS 2017 pour :

- La réalisation de votre idéal professionnel ;
- La défense de votre métier ;
- L'amélioration de notre condition ;
- La simplification de la charge administrative ;
- L'ouverture des soins de kiné à d'autres pathologies ;
- Le fonctionnement du secrétariat, des services ;
- L'impression de votre revue Kiné-Varia News ;
- Toute l'infrastructure de l'UKB ; ...

COTISATION JUIN-DECEMBRE 2017

- Ménage de kinés (2 x 55€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2015
- Membre diplômé en 2016
- Salarié
- Pensionné 2016
- Stagiaire et futur diplômé
(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT UNIQUE

110 €

90 €

60 €

55 €

55 €

55 €

55 €

GRATUIT

ATTENTION :
veuillez transmettre
les montants corrects
à votre organisme
bancaire

IMPORTANT :
le montant des cotisations
est fiscalement déductible à 100% !

N'hésitez pas à nous rejoindre
en effectuant le versement
(voir catégorie de votre cotisation
ci-dessus) sur le compte :

IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB

en y mentionnant vos coordonnées
et en communication :
membre UKB - cotisation 2017



avantages aux membres UKB !

Réductions substantielles sur de nombreux produits
et avantages qui vous rembourseront votre cotisation
grâce à des contrats de partenariat...

CONDITIONS ET SOLUTIONS :

Secrétariat de l'UKB

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site : www.webkine.be



Le groupe de services Zenito réunit tous les services indispensables aux indépendants sous un seul toit. Nous offrons ainsi des services sur mesure aux Kinésithérapeutes :

- Zenito Guichet d'entreprises
- Zenito Caisse d'Assurances Sociales
- Zenito Couvertures Complémentaires



La S.E.R.K. (Société d'Etude et de Réflexion en Kinésithérapie) organise de nombreuses **formations complémentaires** sur l'ensemble de la Wallonie et Bruxelles à des **prix préférentiels pour les membres**.



Les chèques formations : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K.** Economisez votre argent et élargissez vos compétences. Un dispositif simple et flexible pour les indépendants à titre principal et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.



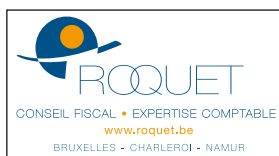
Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Lampiris et l'UKB s'associent pour **diminuer vos factures d'énergie de 15 à 250€ par an !** En tant que membre de l'UKB vous bénéficiez d'une réduction permanente sur l'électricité et/ou le gaz naturel chez Lampiris. Cette réduction est valable pour tous les membres UKB en ordre de cotisation, qu'ils soient **déjà client chez Lampiris ou pas encore**. Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre espace personnel sur www.webkine.be

avantages

Factur'Easy

Service de facturation
pour kinésithérapeutes,
médecins, infirmiers, ...

Préparation et envoi
de vos documents, factures
et demandes
de médecin conseil,
aux diverses mutuelles

Vérification
de l'assurabilité du patient
via MyCareNet

Renseignements :

Gregory Masse

0498 04 14 64

greg.masse@hotmail.com

www.factureasy.be

Factur'Easy vous la vie

Prix 5% - Services déductibles à 100%



ACUPUNCTEUR

- ▶ kinésithérapeutes
- ▶ infirmiers bacheliers ou gradués
- ▶ médecins
- ▶ sages-femmes
- ▶ initiation pour les non-médicaux



Depuis 2005

**Formation
Post-Bachelor
en Acupuncture**

Reconnaissance
par la plupart des mutuelles
et organismes assureurs.

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg HENALLUX • Département paramédical Ste-Élisabeth • Rue Louis Loiseau 39 - 5000 Namur

PORTES OUVERTES : samedi 16 septembre 2017 de 10h à 13h

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits, en trois ans.



www.facebook.com/ETTC.asbl

Informations et inscriptions aux cours : **www.ettc-acu.be** ou **0488/949.929**

L'Inami favorise l'hospitalo-centrisme et menace une nouvelle fois la kinésithérapie

L'Union des Kinésithérapeutes de Belgique a reçu l'information que l'Institut National d'Assurance Maladie Invalidité (INAMI) est en train de proposer une convention à 3 centres de traitement intensif du lymphoedème. Pourtant, dans la majorité des cas, ces traitements pourraient être pris en charge par le kinésithérapeute de première ligne. Actuellement, il n'y a pas de code pour les bandages, ce qui empêche une prise en charge optimale en cabinet privé et à domicile. Ce n'est donc pas l'incapacité de traiter le lymphoedème par les kinésithérapeutes de terrain qui est à remettre en question, mais une inadaptation de la nomenclature.

D'autre part, **ces trois hôpitaux, situés dans chaque région du pays veulent devenir les leaderships en matière de prise en charge du lymphoedème reléguant le kinésithérapeute de terrain à un rôle mineur.** Nous replongeons une fois de plus dans de l'hospitalo-centrisme pur et dur réduisant petit à petit les compétences acquises du kinésithérapeute de première ligne.

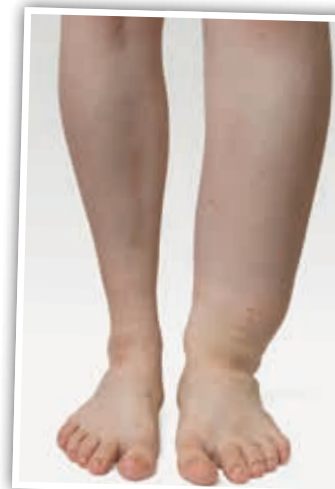
Chers collègues, nous devons réagir avant qu'il ne soit trop tard. La profession est soumise, une fois de plus, à de graves

menaces visant à rogner nos prérogatives. Cela ajouté aux événements précédents (convention, fibromyalgie, QPP, etc...), vous avez maintenant la preuve de ce que vous dit l'UKB depuis des années. A ce rythme, le kinésithérapeute de terrain ne participera plus à des missions de santé publique (il n'a jamais pu vraiment le faire) mais sera réduite à certaines tâches à faible valeur ajoutée et pour lesquelles la sécurité sociale ne voudra plus intervenir.

Chacun d'entre vous a une responsabilité historique dans ce qui est en train de se passer maintenant. Dans 5 ans, lorsque les choses seront devenues irréversibles, personne ne pourra dire qu'il n'était pas au courant.

REJOIGNEZ-NOUS et, ensemble, redonnons à la kinésithérapie ses titres de noblesse en défendant ses spécificités et ses prérogatives.

*Le Vice-Président,
Saïd Mazid*



Formation holistique pour kinésithérapeutes, ostéopathes, médecins, chiropracticiens, thérapeutes manuels



Thérapie Manuelle Analytique®

Anatomie palpatoire, thérapies de cyriax, viscérales, crâniennes, neuro-dynamiques, fasciales, normalisations articulaires directes, techniques d'inhibition (Jones), crânio-sacrales, podo-posturales et énergétiques (acupressure).

Contact : Site : kineformation.eu ou kineformation-julesboone.com

Jules Boone : rue Moneau, 133 • B-5500 Falmignoul • Tél. (+32) 477 26 23 21 • Mail : jules.boone@skynet.be

Remettre les patients au coeur des politiques européennes

Ce 25 avril 2017, le président de l'UKB, Didier Leva et moi-même, étions à Paris suite à l'invitation du Conseil de l'Ordre National des Masseurs-Kinésithérapeutes de France (CONMK). L'objet principal de ce déplacement était l'adoption d'une ébauche de texte commun à plusieurs Ordres européens et notre association, la Belgique n'ayant pas encore une telle structure. Ce texte a été baptisé « profession de Foi » et devrait servir de base à un plus large document détaillant les différentes craintes en matière de qualité des soins prodigués aux patients. Ce document sera ensuite transmis aux autorités européennes.

Voici le document :

En tant que professionnels de la kinésithérapie, notre mission première est de garantir la sécurité et la qualité des soins que nous prodiguons ainsi que la sécurité de nos patients. Cette exigence ne peut se concevoir sans un haut niveau de formation des masseurs-kinésithérapeutes/kinésithérapeutes et le strict respect des règles éthiques et déontologiques liées à l'exercice de notre profession.*

Aujourd'hui, si nous continuons d'envisager la mobilité des professionnels de santé au sein de l'Union européenne comme une chance pour ces derniers, les conditions ne sont plus réunies, selon nous, pour que cette mobilité soit encore tout à fait dans l'intérêt et à l'avantage des patients. Il pourrait sembler en effet qu'à trop vouloir envisager

cette mobilité sous ses aspects exclusivement économiques, les impératifs inhérents à la santé publique ne sont plus réellement pris en considération par les décideurs publics européens.

Le 15 septembre 2011, l'Union Européenne a pris une série d'engagements en vue de la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Avec l'objectif ambitieux d'arriver à réduire de 25% la mortalité évitable due aux maladies non transmissibles. Objectif qui devrait être atteint d'ici 2025.

Il nous paraît donc indispensable de fixer un cadre commun européen afin de satisfaire à l'exigence de nos missions de santé publique. Le développement important des maladies chroniques et le vieillissement de la population imposent de plus en plus un recadrage des politiques de santé et la kinésithérapie ne saurait se soustraire à ces nouvelles orientations tout à fait indispensables à une bonne pratique de notre profession.

*Aujourd'hui, nous sommes convaincus que l'encadrement réglementaire de la mobilité des professionnels de santé en général, et des masseurs-kinésithérapeutes/kinésithérapeutes**

en particulier, ne permet pas, en l'état de garantir aux patients qualité des soins en toute sécurité.

Nous, le Conseil national de l'Ordre français des masseurs-kinésithérapeutes et l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique partageons l'intime conviction que cette dynamique est potentiellement dangereuse et peut contribuer à miner la confiance des citoyens européens vis-à-vis de l'Union européenne.

Nous souhaitons donc, par la présente, annoncer notre intention d'associer nos forces, nos compétences et nos expertises afin d'appeler les institutions européennes et l'ensemble des décideurs à replacer les patients au premier plan de leurs politiques.

Ainsi, nous demandons une réorientation du cadre réglementaire régissant la profession de masseur-kinésithérapeute/kinésithérapeutes* au sein de l'Union européenne, en donnant la primauté absolue à la protection et à la sécurité des patients en visant à :

- Prendre en compte les spécificités nationales des parcours de soins ;
- Créer un niveau-cadre commun élevé et ambitieux de formation des masseurs-kinésithérapeutes/kinésithérapeutes* partout dans la Communauté Européenne afin de contrebalancer la libre circulation des professionnels ;
- Renforcer les exigences en matière de maîtrise de la langue du pays d'accueil pour les professionnels ;
- Faire converger et harmoniser les conditions d'accès aux soins kinésithérapiques.

A l'heure où la Commission européenne évalue les réformes des professions réglementées et initiées par les Etats membres à la lumière du seul critère de la proportionnalité, il nous semble tout à fait nécessaire de rappeler que les réglementations nationales créant les conditions d'accès (à) et d'organisation de la profession de masseurs-kinésithérapeutes/kinésithérapeutes, ainsi que son organisation, existent avant tout dans une démarche qui se veut favorable à la Santé Publique. Et cela le législateur européen ne peut se permettre d'oublier.*

C'est tout le sens que nous souhaitons donner à nos différentes démarches que nous comptons entreprendre auprès des décideurs publics européens dans les prochaines semaines à venir, afin de faire prendre conscience de nos inquiétudes en faisant remonter vers eux nos propositions que nous voulons éminemment constructives.



Saïd Mazid,
Vice-Président de l'UKB

* termes utilisés respectivement en France et en Belgique

HUBER® 360

POUR UNE RÉÉDUCATION À 360°

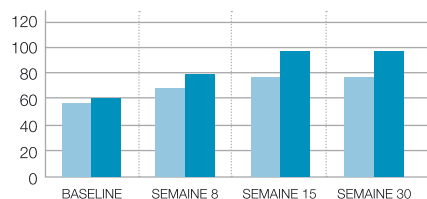
Équipé d'une plateforme motorisée multiaxes™ (brevet LPG®), de capteurs de force dans le plateau et les poignées et d'une tablette tactile permettant un bilan complet, HUBER® 360 fait appel à toutes les **fonctions physiques et cognitives** du patient pour un entraînement global, parfaitement adapté au niveau de chacun et toujours encadré. Au travers des quatre fondamentaux du mouvement - Souplesse et Mobilité, Renforcement dynamique, Posture et Equilibre, Résistance, HUBER® 360 offre un vaste de champ de possibilités thérapeutiques afin de répondre aux besoins de la kinésithérapie moderne.

RHUMATOLOGIE



Après un bilan approfondi réalisé sur l'appareil permettant de déceler notamment les restrictions de mobilité dues aux douleurs, HUBER® 360 mobilise de **manière infra-douloureuse** les articulations scapulaires, dorso-lombaires et pelvi-fémorales. Grâce aux variations d'amplitude du plateau et aux capteurs de force intégrés, l'appareil permet **un recrutement musculaire très intense et ultra-précis** en ciblant les muscles superficiels et profonds de la colonne vertébrale et des ceintures, pour un meilleur gainage et donc un meilleur équilibre sagittal. L'ajout d'un **correcteur dynamique de posture** permet au kinésithérapeute de s'assurer du bon positionnement de son patient (centre de gravité) afin de mieux solliciter la zone à travailler. En parallèle, des exercices spécifiques d'étirement favorisent la récupération de la souplesse tout en libérant les raideurs.

L'étude réalisée en 2006 par M. Bojinca et al, a d'ailleurs mis en évidence l'intérêt de HUBER® dans le traitement des lombalgies chroniques : « Comparé à un programme d'exercices classiques, le dispositif HUBER® montre des améliorations plus importantes sur la douleur, la force des muscles extenseurs du tronc, l'état fonctionnel et la qualité de vie à la fin du traitement mais aussi après 2 mois de suivi. »



BOJINCA M. ET AL. Efficacy of exercise program with the HUBER System compared with classic exercise program rehabilitation for patients with chronic low back pain (Poster). Annual European Congress of Rheumatology (EULAR 2006); Amsterdam, Netherlands, 21-24 June 2006.

CLASSIC HUBER

ORTHOPÉDIE



Les capacités technologiques d'HUBER® 360 assurent **une prise en charge pré et post opératoire complète**. Grâce à la plateforme motorisée qui **s'incline dans toutes les directions à 360°**, HUBER® 360 mobilise en toute sécurité l'ensemble des chaînes musculaires et articulaires pour récupérer de l'amplitude, de la force, de la souplesse, travailler la reprise d'appuis tout en **agissant sur la proprioception**. De plus, la mise en déséquilibre sur le plateau associée au jeu de cibles à atteindre sur l'écran aide à retrouver du maintien et de la sécurité dans les mouvements.



PERSONNES ÂGÉES



Grâce à son logiciel intégré et à ses différents accessoires thérapeutiques (rambarde, tabouret, siège...), HUBER® 360 propose une multitude d'exercices adaptés et personnalisés à la physiologie vieillissante du patient :

■ **Des exercices en position debout**, pour les patients ayant conservé une autonomie de déplacement, pour développer la tonicité musculaire afin de retrouver un meilleur équilibre et de l'amplitude dans les mouvements. D'autres exercices plus dynamiques, peuvent être pratiqués pour augmenter la capacité à endurer la fatigue et améliorer le système cardio-vasculaire.

■ **Des exercices en position assise** pour les patients plus limités ou se déplaçant en fauteuil, pour travailler le gainage abdominal et corriger la posture.

De plus, le feedback à l'écran stimule les capacités cognitives pour améliorer la concentration et la coordination, ainsi limiter les risques de chute au quotidien. Outre ses nombreux bienfaits thérapeutiques, l'aspect ludique de HUBER® permet de remotiver le patient à pratiquer une activité physique.

Vous aussi, découvrez comment mieux accompagner vos patients : WWW.LPGMEDICAL.COM
Plus d'informations au : 02/332 25 85
ou lpgebenlux@lpgebenlux.com

LPG



**Monsieur Stéphane Michel,
Président du Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes
Rééducateurs**

«Nous refusons toute "spécialisation" qui donnerait un caractère "exclusif" à tel ou tel domaine voire à créer une nouvelle profession»

De passage à Paris, le président du Syndicat National des masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR), monsieur Stéphane Michel, nous a fait le plaisir et l'honneur de nous recevoir. Notre président, Didier Leva et moi-même avons abordé de nombreux sujets et envisagé des collaborations futures dont nous ne manquerons pas de vous tenir au courant dans nos prochains numéros.

Constatant les nombreuses convergences de vues sur les vrais enjeux qui pèsent sur la kinésithérapie, nous avons décidé de donner la parole à monsieur Stéphane Michel.

Voici l'interview qu'il m'a accordé :

UKB : Monsieur Stéphane Michel, depuis combien de temps êtes-vous président du Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (SNMKR) et qu'est-ce qui en fait sa particularité ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Je suis Président du SNMKR depuis 2011, après avoir été Trésorier de 2005 à 2010. Je préside également l'UNSMKL qui est la réunion de deux entités syndicales que sont le SNMKR et Objectif Kiné. Je préside aussi les deux entités directement issues du SNMKR à savoir la branche presse (APEK) et la branche formation continue (ONREK).

Les 18 administrateurs nationaux sont élus par la base des adhérents pour des mandats de 6 ans renouvelables par moitié tous les 3 ans. Le président est élu par le Conseil d'administration ainsi que le bureau qu'il présente.

UKB : Quelles sont les principales menaces qui pèsent sur la profession et quelles priorités, la SNMKR s'est-il fixées ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : L'évolution rapide de notre système de santé nous impose de réfléchir ensemble à l'avenir de notre profession pour éviter un nombre de menaces qui pèsent sur la tête des professionnels de santé et notamment des kinésithérapeutes. J'en vois spontanément deux qui nous concernent directement :

- La première menace est le développement de l'accès partiel* à travers la transposition de la directive européenne à ce sujet. L'opportunité pour un professionnel de santé communautaire

de venir exercer sa propre profession au sein du territoire français constitue un danger pour 2 raisons :

- Aucune garantie sur la qualité des soins prodigués, ce qui met en cause la sécurité du patient.
- Une illisibilité du système à envisager avec un morcellement de compétences entre plusieurs types de professionnels.
- La seconde menace est le manque de reconnaissance des compétences du kinésithérapeute face aux nombreuses évolutions du système de santé.
- L'augmentation du nombre de maladies chroniques.
- La désertification médicale.
- L'engorgement des services d'urgence.
- Le virage ambulatoire.

Le SNMKR s'engage quotidiennement pour défendre les droits et intérêts des professionnels, en valorisant l'exercice de la kinésithérapie et son rôle indispensable dans le parcours de soins du patient.

UKB : Pendant de nombreuses années, les Staps-Apa (professionnels issus de l'éducation physique) ont constitué une menace réelle sur les prérogatives du kinésithérapeute. Pensez-vous qu'avec le décret imposant un passage obligatoire par le kinésithérapeute dans le cadre d'une prescription pour activité physique adaptée cette menace s'est quelque peu dissipée ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Le décret portant sur la prescription d'activités physiques adaptées permet de poser le cadre sur un véritable enjeu de santé publique qui est l'adoption d'un comportement favorable à la santé par les citoyens : la réalisation d'activité physique.

Dans ce cadre, il faut cependant dissocier plusieurs catégories de personnes : les personnes en bonne santé, les personnes en cours de réadaptation et les personnes atteintes d'une maladie chronique relevant de l'affection longue durée.

Dans ces 3 situations, la place de la kinésithérapie n'est pas définie dans ce décret et c'est ce qui pose problème. L'intervention du kinésithérapeute, notamment sur le champ thérapeutique est une nécessité absolue pour appuyer le diagnostic médical avant l'intervention d'un APA.

Il n'est pas ici question de remettre en cause les compétences des APA sur leur capacité à assurer des activités physiques adaptées, mais bien de mettre en évidence la pluralité des situations, et notamment d'avertir sur la compétence du kinésithérapeute sur les activités physiques adaptées à la pathologie chronique. Nous faisons valoir notre expertise exclusive dans le cadre notamment du bilan diagnostic que nous cherchons à imposer comme indispensable à toute prise en charge APA. Cette communication autour du bilan est partagée avec notre institution ordinale avec laquelle nous travaillons en complémentarité et bonne intelligence.

UKB : Pensez-vous que l'avènement d'un Ordre de la kinésithérapie en France a constitué un pas important pour la promotion de la profession? Quels sont vos rapports avec cette structure ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Nous avons œuvré depuis plus de 20 ans pour que la profession puisse être dotée d'un Ordre, tout comme nous avons œuvré pour que la profession se dote d'un Collège scientifique. **Sans ces deux entités , il n'y avait aucune possibilité d'émancipation.** Alors, oui, c'est un pas important pour la promotion de la profession. Nous sommes amenés à travailler ensemble de façon coordonnée en permanence car les sujets sont transversaux même si chacune des entités (syndicat et ordre) possèdent leurs propres domaines d'intervention.

Même si certains font encore l'amalgame entre l'ordre et les syndicats, l'avènement d'une institution qui permet de veiller au bon respect de la déontologie et des principes moraux de la profession est une nécessité. **Elle a notamment permis de renforcer l'autonomie et l'indépendance de la profession par rapport à la profession médicale.** Avant sa création, nous étions sous la tutelle disciplinaire de l'Ordre des médecins.

Nous travaillons quotidiennement de concert avec l'Ordre pour promouvoir la kinésithérapie auprès des pouvoirs publics, à l'échelle nationale et internationale.

UKB : Chez vous comme en Belgique, la question d'un honoraire juste figure parmi les premières revendications des Kinésithérapeutes. Avec les négociations débutantes concernant la prochaine convention, comment voyez-vous les choses ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Les négociations avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie dans le cadre d'un avenant conventionnel ont débuté en novembre dernier. Elles sont en phase d'achèvement mais les propositions tarifaires proposées sont loin de celles attendues par la profession. La profession a exprimé ses attentes au travers de notre plateforme collaborative. Nous souhaitons tendre vers une tarification simplifiée à 2 ou 3 actes en fonction de leur complexité technique (21 et 25 euros) ainsi qu'une revalorisation du bilan diagnostic kinésithérapique (23 euros). Nous souhaitons dissocier la tarification de la codification des actes.

UKB : Les études en kinésithérapie passent à 5 années à la rentrée prochaine. 1 année à l'université et 4 autres en institut. Pourquoi le grade de master tarde-t-il à être accordé ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Lorsque nous avons engagé les négociations avec le ministère de la santé sur la réforme des études, la délivrance du grade master était un point bloquant pour le ministère. C'est pourquoi la formule 1+4 a été retenue dans un premier temps, sachant que l'étape

Master ne serait ensuite qu'une formalité administrative à obtenir. Nous avons jugé qu'il était important de mettre le pied dans la porte pour pouvoir avancer sur ce dossier qui était bloqué. La dernière réforme datait de 1989.

Il semblerait que la reconnaissance au RNCP au niveau I (soit Master) soit inscrite au Bulletin Officiel du 15 juin. Nous devons encore avancer avec les Universités pour une intégration pleine et entière au format universitaire dans le respect des recommandations de Bologne. En fait, nous construisons la réforme sur un format 1+2+2, avec délivrance d'une licence professionnalisante dès la fin de la 3ème année.

Le problème que nous rencontrons est lié à la première année de sélection orientation qui, bien que prioritairement PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) peut aussi se faire via STAPS (activités physiques et sportives) et BIO (licence de biologie). C'est cette sélection multiple qui nous bloque aujourd'hui car les étudiants ne sont pas tous au même niveau en fin de première année.

UKB : Pensez-vous que les études en kinésithérapie garderont une configuration donnant aux futurs diplômés un accès à tous les domaines de la kinésithérapie ? Êtes-vous pour une spécialisation durant le cursus de base ou sur le terrain ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : C'est ce que nous défendons. En fait nous refusons toute « spécialisation » qui donnerait un caractère « exclusif » à tel ou tel domaine voire à créer une nouvelle profession, je pense à la rééducation vestibulaire, uro-gynéco, respiratoire... C'est pourquoi nous préférons parler de «**spécificité d'exercice**» ou d'«**orientation thérapeutique**» plutôt de spécialisation. **Les études en kinésithérapie doivent garder un caractère « généraliste ».**

UKB : En France, les réseaux santé sont des structures impliquant les prestataires en première ligne et l'institut hospitalier. Pensez-vous que l'intervention des libéraux kinésithérapeutes est satisfaisant et implique suffisamment la kinésithérapie ?

Stéphane Michel, Président du SNMKR : Le système français est un système très médico centré sur un modèle bio médical curatif dans lequel seuls les médecins ont un rôle prépondérant. Les infirmières viennent ensuite pour exécuter les tâches techniques simples sans réelle autonomie.

La place des kinésithérapeutes comme d'autres professions de santé comme les orthophonistes ne devient dès lors qu'accessoire dans ce modèle même si nous revendiquons le contraire. En fait, la profession souffre d'une double compétence dans le «cure» (soigner) et dans le «care» (prendre soin) ce qui en fait sa spécificité et son originalité. Je dirai presque qu'elle peut en devenir «dérangeante» pour certains qui ne jurent que par le «cure». A nous kinésithérapeutes de nous imposer dans un monde où la méfiance entre professionnels de santé règne en maître, chacun essayant de défendre son territoire.

*Interview réalisée
par Saïd Mazid,
Vice-Président UKB*

* L'accès partiel est la possibilité qu'ont certains praticiens à demander un agrément et donc un accès à une partie des prérogatives d'une profession de santé. Exemple, dans certains pays il existe des professionnels ne faisant que du massage thérapeutique. Ceux-ci ont le droit, selon une directive européenne, de demander un accès partiel à la kinésithérapie.

Les kinésithérapeutes de l'UKILL (UKB) briefés pour recevoir des patients chroniques dans le cadre du projet RELIAN lors de la conférence du 21 mars 2017

Soirée organisée par l'UKILL ce 21-03-17 à l'Association des Pharmaciens (APPL), à Liège (tout près du Val d'Or).

Annick Vandenbosch, Coordinatrice du projet RELIAN, communique l'intérêt du dossier multidisciplinaire partagé dans le cadre de collaboration pratique sur des cas cliniques et sur la manière de transmettre les informations nécessaires pour la prise en charge du traitement de ces patients par l'intermédiaire de l'UKILL.

Le rapport est facturable une fois/an. On peut se poser la question, de savoir, quand faut-il des données et pourquoi... C'est donc à définir plus précisément lors de la 2^e phase du projet.

La procédure multidisciplinaire pour nos futurs patients... est compliquée mais nécessaire :

- Beaucoup de séances ne peuvent pas être standardisées, les traitements doivent être adaptés en fonction de la spécificité des patients.

Selon la volonté du SPF, on devra promouvoir des séances de groupe :

- Mais dans quel cas est-ce intéressant de faire des séances de groupe ?
 - Pour la motivation du patient, pour rencontrer d'autres patients ;
 - Pour désengorger les consultations de physiothérapie pour les personnes atteintes par exemple de fibromyalgie.
- Faut-il mettre à disposition une salle si le cabinet ne permet pas de faire une consultation de groupe ? (Est-ce qu'il y a une demande à ce niveau ?)

On propose d'établir une liste de kinésithérapeutes qui peuvent prendre en charge des patients diabétiques dans le cadre du nouvel arrêté à venir pour le pré-trajet de soins :

- Pourquoi ne pas envoyer les patients à une salle de sport ? Certains patients sont âgés ou ont besoin d'une remise en forme douce mais accompagnée d'un kiné.

- Il y a des freins : certains médecins prescrivent en «circuit interne» : par exemple en revalidation cardio-vasculaire, un cardiologue doit être présent sur place lors de la séance, les prestations se font donc généralement à l'hôpital. Le principe est de travailler un maximum en première ligne de soins, sauf si certaines indications médicales requièrent un accompagnement ou du matériel de 2^e ligne. Le cas de l'intervention du kiné dans un pré-trajet de soins se situe en début de pathologie (dès le diagnostic de la pathologie), il s'agit donc d'une approche préventive qui ne nécessite pas de prise en charge hospitalière.

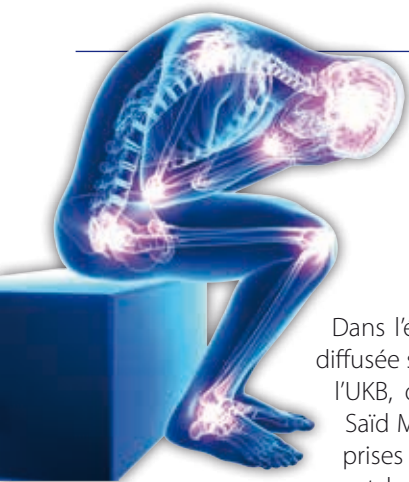
Participation à l'élaboration du projet

- Les kinésithérapeutes de l'UKILL seront invités à participer à l'élaboration plus précise de la procédure de collaboration multidisciplinaire lorsque le projet aura été accepté (à partir d'août 2017).

Il reste quelques questions

- Si la demande est faite aux médecins de vous envoyer des patients dans le cadre du pré-trajet de soins diabète, quelles sont les informations dont vous auriez besoin ?
- Un des kinés participant à la réunion parlait d'un «circuit interne» pour la revalidation cardio-vasculaire. Est-ce que vous estimez qu'il y a des prestations de la revalidation qui pourraient se situer au niveau de la 1^{ère} ligne, ou que le fait d'avoir absolument la présence d'un cardiologue est indispensable ? Quelles sont les autres prestations que vous effectuez ? Les affections cardio-vasculaires sont-elles traitées en cabinet monodisciplinaire ?
- Quelles sont les prestations que vous pouvez appliquer pour les personnes atteintes de BPCO ?

Didier Leva
Président de l'UKB



Fibromyalgie : un VRAI SCANDALE !!!

Dans l'émission «Image à l'appui» diffusée sur RTL-TVI ce 10 avril 2017, l'UKB, de par son Vice-Président, Saïd Mazid, conteste les mesures prises par le gouvernement. A part les techniques de kinésithérapie que l'on aperçoit et qui auraient

pu être mieux choisies et plus appropriées, le reportage met bien en évidence le désarroi des patients et l'impasse dans laquelle ils ont été plongés. Les propos du directeur de l'Inami paraissent bien légers et tiennent plutôt de la supercherie que de la réelle argumentation.

Pour rappel, l'UKB et l'association Focus Fibromyalgie Belgique ont saisi le Conseil d'Etat dans le but d'annuler ces mesures. Face au tollé général et aux nombreuses interpellations parlementaires, la Ministre De Block annonce qu'il

est toujours possible de prolonger les séances dans le cadre de nouvelles situations pathologiques. Mais il ne faut pas oublier que cette mesure scandaleuse visait à économiser 4 millions d'euros. Les médecins-conseils vont freiner des quatre fers ce qui serait compréhensible puisqu'on n'est pas dans la même origine pathologique. C'est au politique d'être clair et d'assumer et non de renvoyer la patate chaude aux médecins-conseils. Les fibromyalgiques se sont vus déposer d'un outil vital qui leur permettait de maintenir une certaine qualité de vie. La maladie étant toujours présente et évolutive, que va-t-il se passer 5 années plus tard, lorsque les 18 séances auront été consommées et qu'une mise à jour des modalités d'exercices s'imposera?

Il n'y a pas de quoi être fier, les fibromyalgiques ont été sacrifiés pour donner de la marge dans le budget de la kinésithérapie, UN VRAI SCANDALE !!!

L'UKB, la seule association qui se bat pour maintenir nos droits et ceux des patients !

Fibromyalgie : Maggie De Block interpellée par plusieurs parlementaires

Ce 15 février, la ministre de la Santé a dû faire face à une véritable fronde de la part de plusieurs députés à la Chambre. L'Union des Kinésithérapeutes de Belgique a collaboré étroitement avec les représentants du PS, Daniel Senesael et de Defi, Véronique Caprasse pour élaborer ces questions.

Voici le compte rendu de la séance tel que reporté par la Chambre :

Questions jointes de - **Mme Karin Jiroflée** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**le remboursement de la kinésithérapie pour les personnes souffrant de fatigue chronique ou de fibromyalgie**» (n° 15288) - **M. Daniel Senesael** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**la diminution du remboursement de la kinésithérapie pour les personnes atteintes de fibromyalgie**» (n° 15336) - **Mme Catherine Fonck** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**la fibromyalgie**» (n° 15528) - **M. Daniel Senesael** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**la diminution du remboursement de la kinésithérapie pour les personnes atteintes de fibromyalgie**» (n° 15723) - **Mme Anne Dedry** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**la kinésithérapie en cas de fibromyalgie ou de SFC**» (n° 15728) - **Mme Muriel Gerkens** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**le rem-**

boursement de la kinésithérapie en cas de fibromyalgie» (n° 16166) - **Mme Véronique Caprasse** à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur «**le remboursement des séances de kinésithérapie en cas de fibromyalgie**» (n° 16332).

Karin Jiroflée (sp.a) : Le nombre de séances de kinésithérapie remboursées aux patients atteints du syndrome de fatigue chronique ou de fibromyalgie sera désormais réduit. Quel sera l'impact de cette décision pour des patients qui ont besoin de séances hebdomadaires pour conserver leur mobilité ? Devront-ils payer les séances supplémentaires de leur poche ? Quelle est la justification de cette décision ? Quels ont été les experts consultés et quelles ont été les recommandations suivies ? Cela ne risque-t-il pas d'entraîner une hausse de la consommation des analgésiques remboursés ?

Daniel Senesael (PS) : Votre décision de réduire le nombre de séances de kinésithérapie remboursées, pourtant indispensables aux patients atteints de fibromyalgie, a suscité des réactions et des pétitions. À défaut de l'exercice physique pourtant recommandé par les dernières guidelines, les patients devront prendre plus d'antidouleurs. Lors des débats budgétaires, vous indiquiez vous fonder sur les dernières références evidencebased, la littérature scientifique et la consultation d'experts internationaux, parmi lesquels ceux du KCE. Or ceux-ci écrivent à certains profes-

sionnels que la décision a été prise en l'absence de tout avis de leur part. À quel rapport du KCE vous référiez-vous ? S'il s'agit de celui qui évaluait négativement les centres de prise en charge du SFC (syndrome de fatigue chronique) et de la fibromyalgie, je rappelle qu'il date de 2008. Quelles sont les dernières références scientifiques et evidencebased utilisées ? Les économies ainsi réalisées serviront-elles à couvrir d'autres prestations ? Lesquelles ? Ne craignez-vous pas que votre décision entraîne une surconsommation d'antidouleurs, ce qui serait plus néfaste à la santé des patients et engendrerait des coûts supplémentaires pour l'assurance soins de santé ? Quand fixerez-vous le remboursement partiel des antidouleurs pour les patients atteints de douleurs chroniques ?

Catherine Fonck (cdH) : Vous avez pris des mesures concernant les patients atteints de fibromyalgie et du symptôme de fatigue chronique, une maladie peu visible qui touche plus de 300.000 personnes mais est pourtant reconnue comme invalidante par l'OMS. Par souci de restriction budgétaire, vous modifiez les catégories et les conditions de remboursement de manière brutale. Cela pourrait pourtant coûter plus cher à l'État ! En effet, le traitement de kinésithérapie permet souvent au patient de continuer à travailler. Votre décision incompréhensible risque de les mettre en congé maladie. Le monde médical ne comprend pas cette décision qui va à l'encontre de ses recommandations et constitue une régression sociale qui s'apparente à de la non-assistance à personne en danger. Allez-vous revoir votre position ?

Anne Dedry (Ecolo-Groen) : Les chiffres publiés dans la presse sont-ils corrects ? Combien de patients sont-ils touchés ? Comment la ministre justifie-t-elle ces économies, alors que la réinsertion des malades de longue durée relève de ses préoccupations ? Cette mesure n'est-elle donc pas contradictoire ?

Véronique Caprasse (DéFI) : L'Union des Kinésithérapeutes de Belgique (UKB) n'a pas été consultée sur la réforme du remboursement. Est-ce parce qu'elle n'est pas représentée au sein du Conseil Technique de la Kinésithérapie ? Elle ne totalise pas les mille membres requis mais dénonce la modification de la période de comptage. L'association Axxon, qui y est représentée, est surtout représentative des praticiens du Nord du pays. Quel est le résultat du comptage réalisé par l'INAMI ? Pourriez-vous tenir compte de la représentativité dans chaque Région ? À combien s'élèvera l'économie réalisée par cette réforme ? Sera-t-elle affectée à l'effort demandé aux soins de santé ou à d'autres traitements de kinésithérapie ? Quels sont les arguments des experts pour justifier que des séances plus longues et moins nombreuses seraient bénéfiques aux patients ? Les bases scientifiques de votre décision sont contestées. L'étude du KCE intitulée «Syndrome de fatigue chronique. Diagnostic, traitement et organisation des soins» date de 2008. Les experts y critiquent les centres de référence ouverts en 2002 mais cela ne justifie pas votre réforme. L'association Focus Fibromyalgie Belgique juge votre réforme infondée car elle ne tient pas compte des recommandations scientifiques. Elle a lancé, avec l'UKB, une procédure en annulation devant le Conseil d'État. Sur quelles études et avis d'experts vous basez-vous ?

Muriel Gerken (Ecolo-Groen) : Je ne vais pas reprendre votre intervention lors de la discussion sur la note de politique générale mais elle est confuse. On rabote de 60 à 18 le nombre de séances de kinésithérapie remboursées mais vous dites qu'elles sont renouvelables sur simple prescription. La différence réside-t-elle dans le taux de remboursement ? J'ai aussi contacté les médecins, les kinés et les patients atteints de fibromyalgie. Ils sont tous horrifiés par vos mesures. Vous dites que ces malades doivent bouger plutôt que se contenter de massages. Les deux sont nécessaires. Les kinés mobilise le patient tout en atténuant les douleurs. Vos mesures semblent aller à l'encontre des prestations multidisciplinaires que vous promouvez dans votre réforme de l'AR 78. Ne pourrions-nous pas aller dans ce sens ? Pouvez-vous préciser les prestations, les taux et la nature des remboursements pour les patients fibromyalgiques, les caractéristiques des séances de kiné autorisées et les alternatives ? Sur quelles bases scientifiques avez-vous pris votre décision ? Quels acteurs ont-ils été réellement consultés ?

Maggie De Block, ministre (en néerlandais) : Je vais répéter ce que j'ai déjà dit lors des discussions budgétaires. Les patients atteints du SFC ou de fibromyalgie auront droit au remboursement durant un an, de 18 séances de 45 minutes. Pour les autres affections, les prestations normales de kinésithérapie continuent à être remboursées, mais il s'agit dans ce cas de séances de 30 minutes. Au terme de cette année, le traitement des syndromes précités peut être remboursé dans le cadre des affections courantes. Il ressort des recommandations que 18 séances suffisent. (En français) On s'est basé sur des articles scientifiques et des entretiens avec des professeurs, médecins et kinés. Le but est de parvenir à apaiser les douleurs chroniques des patients à l'aide d'une approche kinésithérapeutique ciblée qui pourrait faire baisser l'utilisation d'antidouleurs. Un suivi sera assuré. Vous parlez de 3 % de la population belge. L'Inami n'a enregistré, en 2015, que 1.071 patients souffrant de SFC et 7.800 de fibromyalgie. Vous parlez de 300.000 patients.

(En néerlandais) En moyenne, sur les 60 séances de 30 minutes autorisées, 36 à 40 ont été utilisées, ce qui correspond à peu près aux nouvelles règles. Les pays qui nous entourent ne remboursent que 10 à 12 séances alors que nous remboursons 18 séances de 45 minutes, plus la possibilité de bénéficier de séances ordinaires. De plus, prétendre que 3 % de la population seraient concernés repose sur un gros malentendu.

(En français) Madame Caprasse, le Conseil Technique de la Kinésithérapie ne peut inviter des organisations qui ne répondent pas aux conditions de reconnaissance.

Karin Jiroflée (sp.a) : Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question : quel a été le cheminement qui a conduit à la prise de cette décision ?

Maggie De Block, ministre (en néerlandais) : Je me suis entièrement basée sur l'avis du Conseil Technique des Kinésithérapeutes.

Karin Jiroflée (sp.a) : Il serait opportun de pouvoir enregistrer l'évolution de la consommation d'analgésiques chez ces patients.

Daniel Senesael (PS) : Trois questions sont restées sans réponse. Si je vous donne ce chiffre de 3 %, c'est qu'il a été annoncé par l'ASBL Focus fibromyalgie. Je vais interroger cette ASBL pour voir d'où elle tient ces chiffres.

Maggie De Block, ministre (en français) : Ils ne sont pas connus de l'INAMI. S'ils existent, ils doivent être connus car ces gens bénéficient de prestations.

Daniel Senesael (PS) : Je ne remets pas en cause vos chiffres. Je précise mes sources. Quand on diminue ou qu'on oriente différemment les séances de kiné avec les antidouleurs, on n'a pas un canevas précis à ce niveau.

Catherine Fonck (cdH) : De 60 fois 30 minutes, vous passez à 18 fois 45 minutes non renouvelables. Oui, on pourra ajouter 18 séances (ou davantage) de 30 minutes mais il faudra le justifier sur la base d'une autre pathologie, arthrose ou douleurs lombaires ! Des patients atteints de fibromyalgie n'ont pas tous une telle autre pathologie ! Le nombre avancé, de 40 séances de kinésithérapie par an, n'est qu'une moyenne, ne reflétant pas la situation de chaque patient. Vous semblez dire que les patients recevront davantage. Mais vous faites une économie budgétaire, ce n'est donc pas possible ! Ne leurrez plus les patients concernés. Ils souffrent déjà au quotidien. L'Union générale des kinés de Belgique accompagne l'association Focus Fibromyalgie Belgique en recours au Conseil d'État. Vous faites des économies à très court terme qui coûteront plus cher au budget de l'État lorsque, à cause du manque de séances de kiné, beaucoup de ces patients ne pourront pas poursuivre leur activité professionnelle. En France, ces patients ont droit à une séance de kiné par jour !

Anne Dedry (Ecolo-Groen) : Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une mesure d'économie. J'espère que la réinsertion dans la vie professionnelle pourra faire l'objet d'un monitoring.

Véronique Caprasse (DéFI) : Vos mesures n'aideront pas les patients. Je ne sais toujours pas vers quels autres traitements de kinésithérapie allaient être dirigées vos économies. Je trouve curieux que la reconnaissance de l'UKB ne puisse même pas faire l'objet d'une concertation. Comment expliquer alors qu'elle puisse se joindre à un recours ?

Muriel Gerken (Ecolo-Groen) : Les propositions de la ministre ne sont pas comprises ou ne correspondent pas à ce que disent praticiens ou patients qui se plaignent de ne pas avoir droit aux séances ou aux traitements dont ils ont besoin. Il faut rassembler tous les intervenants, leur expliquer clairement vos décisions et revoir ce qui doit être revu. Que l'accompagnement par un kiné puisse prendre des dimensions différentes, c'est intéressant, mais il faut que cela ait du sens pour les patients. Puisqu'il y a prescription du généraliste, il peut y avoir des séances supplémentaires de 30 minutes mais moins bien remboursées. Faut-il pouvoir alors relier ces séances à une autre pathologie ?

Maggie De Block, ministre (en français) : Ce n'est pas le cas. Pour le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie, on a droit à 18 séances de 45 minutes et on peut continuer avec 18 autres séances (En néerlandais) Dix-huit séances sont prévues pour la fibromyalgie. Si un problème additionnel se pose, le remboursement ordinaire peut être demandé. Étant donné que ces séances ne figurent plus sur la liste spéciale, la kinésithérapie est devenue plus accessible. Les patients ne doivent en effet plus transiter par les centres de référence. Sur ce point, j'ai simplement suivi l'avis fondé du Conseil National de la Kinésithérapie.

Catherine Fonck (cdH) : Les séances supplémentaires seront-elles accordées sur la base de séances de kiné pour pathologies ordinaires ?

Muriel Gerken (Ecolo-Groen) : La fibromyalgie est une pathologie ordinaire qui donne droit à des séances ordinaires, et qui ne sont pas les dix-huit spéciales, pour le suivi.

Maggie De Block, ministre (en français) : Pour le suivi, oui. Ce n'est pas ordinaire dans le sens «ordinaire».

Catherine Fonck (cdH) : Je rappelle les termes officiels. Les séances sont dites ordinaires. Le remboursement sera différent. Ne dites pas qu'ils auront au moins autant qu'aujourd'hui. La preuve, c'est que vous faites plusieurs millions d'économies sur ce budget. J'attends le volet administratif. Le médecin-conseil a la capacité de s'y opposer. Les choses sont différentes par rapport à aujourd'hui, je le regrette.



*Le Conseil d'Administration de l'UKB
vous souhaite de bonnes vacances !*



Dr Etienne Masquelier,
Spécialiste en médecine physique et réadaptation,
algologue et Chef de clinique à l'UCL

«Les réformes en fibromyalgie de la Ministre De Block sont une profonde régression sociale et dramatique en conséquence»

Le Docteur Etienne Masquelier est une référence scientifique et clinique dans le domaine du syndrome de fibromyalgie et de fatigue chronique. Il exerce aux Cliniques Universitaires St Luc à Bruxelles et de Mont-Godinne. Nous l'avons rencontré afin d'évoquer avec lui les mesures controversées prises par Maggie De Block en matière de fibromyalgie.

UKB : La Belgique vient de poser un acte que l'on peut considérer comme un changement radical d'une évolution qui allait plutôt vers une meilleure reconnaissance. Est-ce bien une volte-face des autorités ?

Dr Etienne Masquelier : Il s'agit d'un retour en arrière immense en ce qui concerne la reconnaissance de la fibromyalgie en Belgique à cause de cet Arrêté Royal déposé par la Ministre de la Santé. Nous étions parmi les pays les plus avancés il y a une quinzaine d'années grâce à l'introduction de la vision bio-psycho-sociale prônée notamment par la Begian Pain Society. La catégorie f, les centres de douleur chronique et de Fatigue Chronique, les propositions de loi au Sénat et à la Chambre des Députés ont fait avancer la prise en charge de cette maladie chronique. Mais à l'inverse, l'enseignement de la douleur chronique en faculté a été beaucoup trop lent malgré des prises de conscience récente à l'inverse de l'enseignement de l'algologie en kiné qui est obligatoire comme à l'UCL depuis une vingtaine d'années. Bref, c'est une profonde régression sociale et dramatique en conséquence pour ces patients déjà trop souvent stigmatisés par la société.

UKB : Vous qui assistez à de nombreuses conférences internationales, quelle est l'évolution de la reconnaissance dans la plupart des pays ? J'ai cru comprendre qu'au Canada l'évolution était plutôt inverse à notre pays.

Dr Etienne Masquelier : Oui le Canada est un bel exemple visant tant dans le domaine clinique que dans la recherche. La fibromyalgie est étudiée dans le monde entier et fait le fruit de nombreuses publications de recherche de qualité. Malheureusement, certains détracteurs pour des raisons économiques ou idéologiques entravent certaines initiatives alors que la prévalence de ce syndrome dans le monde se majore chaque année jusque attendre 6 à 8 pourcent de la population comme au Brésil.

UKB : Il apparaît que plusieurs méta-analyses conseillent l'exercice en première intention. Comment les autorités peuvent-elles encore argumenter pour imposer ces restrictions ?

Dr Etienne Masquelier : De nombreuses revues systématiques (avec ou sans méta-analyses) de hautes qualités ont été réalisées sur les traitements de la fibromyalgie et montrent que

l'éducation du patient et l'apprentissage d'exercices supervisés sont les socles du traitement. Ces programmes d'exercices doivent être une priorité permettant d'améliorer le niveau de douleur mais aussi la fonctionnalité et la qualité de vie. Dans les formes plus sévères, les séances de kinésithérapie bien menées permettent de stabiliser la situation clinique et d'éviter le recours à un excès de médicaments (opioïdes, psychotropes,...). Par ailleurs, ces séances sont indispensables pour viser une réinsertion socio-professionnelle.

UKB : L'OMS a reconnu le syndrome de fibromyalgie comme maladie chronique. Maggie De Block ne se contredit-elle pas quand on sait qu'elle s'est engagée pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques ?

Dr Etienne Masquelier : Je ne comprends pas du tout cette contradiction de la Ministre qui dit que le patient doit rester au centre des soins alors que les associations de patients n'ont pas été entendues par le Conseil Techniques des Kinésithérapeutes de l'Inami ni des médecins spécialistes s'occupant de cette affection d'ailleurs (médecins de médecine Physique et de Réadaptation, rhumatos et neurologues !!).

UKB : L'association Focus Fibromyalgie s'est associée à l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique et a introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Vous êtes le référent scientifique de l'association. Pourriez-vous nous indiquer brièvement le ou les points forts de l'argumentation que les avocats vont développer dans leur plaidoyer ?

Dr Etienne Masquelier : En tant que conseiller scientifique, je suis tombé de ma chaise en apprenant cette nouvelle surréaliste !! Cet Arrêté Royal repose sur des arguments non fondés, confondant notamment syndrome de fatigue chronique et fibromyalgie ; on a l'impression que c'est papier collé de la nomenclature de l'école du dos qui s'adresse à des patients subaigus. Nous avons vraiment l'impression que cette réflexion n'a pas été menée par des gens du terrain et connaisseurs de la complexité de prescription de la kinésithérapie dans ce domaine et surtout du rôle important que le kinésithérapeute peut avoir dans ce domaine. Le droit à la santé a été bafoué et ces mesures sont discriminatoires vis-à-vis de cette maladie aussi invalidante que la poliarthrite rhumatoïde ou la sclérose en plaque qui sont reconnues comme des handicaps lourds.

Interview réalisée
par Saïd Mazid,
Vice-Président UKB

**Traitez efficacement
les douleurs chroniques
et aigües**



CONNAISSANCE & EVOLUTION
L'essentiel de la formation

www.connaissance-evolution.com 00 33 1 43 47 89 39



NEUROSTIMULATIONS MANUELLES

PNS® Villeneuve - 2 années, 12 jours / an

Bruxelles

30 novembre, 1er et 2 décembre 2017 - 22, 23 et 24 février 2018
19, 20 et 21 avril 2018 - 7, 8 et 9 juin 2018



Soulagez immédiatement les douleurs chroniques grâce à des neurostimulations manuelles rapides, sûres dont l'effet est pérenne.

Localisez, identifiez, hiérarchisez et traitez facilement et rapidement les différents tissus dysfonctionnels et évaluez l'effet immédiat sur votre patient.



FORMATIONS THÉMATIQUES PARIS

- Bouche et régulation posturale 3 jours
- Lombo-sciatalgies 2 jours
- Scapulgies et névralgies cervico-brachiales 2 jours
- Algies et névralgies périno-pelviennes 2 jours
- Algies podales et syndromes canaux 2 x 2 jours
- TIPA® : Technique d'inhibition neuromusculaire par point d'appui 2 x 2 jours

RÉDUCTION
Jeune
diplômé



Visitez notre stand
lors du salon Rééduca Paris
les 5, 6 et 7 octobre 2017

Retrouvez nos formations
de Thérapie manuelle et de
Posturologie en flashant ce code



CONFÉRENCES GRATUITES LIÈGE & PARIS

Posturothérapie NeuroSensorielle

Douleurs neurogènes & chroniques, Intérêt de la PNS®

Jeudi 28 septembre 2017

En collaboration avec la Haute Ecole de la Province de Liège

François Xavier GRANDJEAN

Ostéopathe D.O

Maitre-Assistant à la HEPL

Caroline BUCKINX

Kinésithérapeute, Posturothérapeute, Périnologue

Quai du Barbou 2, 4020 LIÈGE

Jeudi 19 octobre 2017

Philippe VILLENEUVE

Ostéopathe, Posturologue

Conférencier international

**CENTRE DE FORMATION
CONNAISSANCE & EVOLUTION**

8 avenue Montaigne 93160 NOISY LE GRAND (Paris)



Prise en charge des (sub)luxations discales de l'articulation temporo-mandibulaire en kinésithérapie

Réflexion à propos d'une étiologie vasculaire

Par Thyl Snoeck^{1,2,3}, Frédéric Paillaugue¹ et Steven Provyn^{1,2,3}

(1) Département d'Anatomie, Morphologie et Biomécanique - Haute école Bruxelles Brabant

(2) Anatomical Research, Training and Education - Vrije Universiteit Brussel

(3) Biomedische Wetenschappen dept. - Faculteit Geneeskunde en Farmacie - Vrije Universiteit Brussel

L'A. maxillaris est l'une des branches terminales de l'A. carotis externa. Elle traverse la fossa pterygomaxillaris, pour pénétrer dans le foramen sphenopalatinum, où elle prend le nom d'A. sphenoides palatini. La traversée de l'A. maxillaris dans la fossa pterygomaxillaris peut présenter des variations. Une des variations qui a attiré notre attention est le rapport que l'artère entretient avec le M. pterygoïdeus lateralis. Lors de son trajet de l'arrière vers l'avant, elle se positionne soit latéralement, soit médialement par rapport au muscle. Ces variantes portent le nom de «variation superficielle» et «variation profonde». (Figure 1)

En présence d'une variation profonde, l'A. maxillaris doit, pour pénétrer dans le foramen sphenopalatinum, traverser le M. pterygoïdeus lateralis, entre ses faisceaux supérieur et inférieur. Une étude réalisée par Snoeck et al. (2004) analyse 15 sujets asymptomatiques par Angiographie par Résonance Magnétique.

Cette étude montre non seulement des sujets présentant des variations profondes et superficielles, mais également des sujets présentant des variations entre la gauche et la droite.

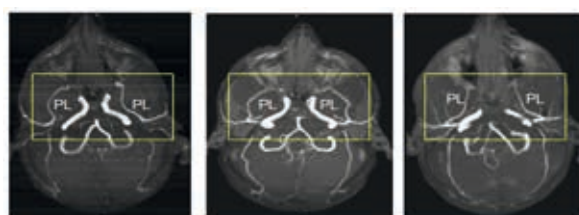


Figure 1 :

PL : M. pterygoïdeus lateralis - Coupe ARM en projection MIP -
à gauche : composition mixte superficielle et profonde (composition mixte) -
au centre : disposition superficielle de l'A. maxillaris -
à droite : disposition profonde de l'A. maxillaris -
M. pterygoïdeus lateralis (Snoeck et al. 2004)

1. Quelles incidences cliniques peut-on attribuer à ces variations anatomiques ?

L'hypothèse émise par Snoeck et al. en 2004 et 2010 désigne le M. pterygoïdeus lateralis comme responsable de la compression de l'A. maxillaris, lorsque celle-ci passe entre les caput superior et inferior du muscle. Cette situation, semblable à un syndrome canalaire, permettrait de comprendre le rôle du muscle dans les dysfonctions temporo-mandibulaires type luxation ou subluxation du disque articulaire (Kanehira et al. 2008, Mackie et Lyons, 2008, Glaros et al. 2005; 2008) par spasme musculaire générant un défaut de vascularisation.

L'ischémie conduit également à une altération de la paroi de l'endothélium vasculaire (Zamboni et al. 1989; 1992; 1993), caractérisée par une diminution des connexions intercellulaires, ce qui augmente la perméabilité des parois capillaires et facilite la filtration plasmatique. Cela se traduit donc par une fuite hydrique du compartiment vasculaire vers l'interstitium, créant ainsi l'œdème. Le tissu œdémateux devient, à son tour, cause de phénomènes compressifs artériels et veineux. L'œdème prenant de l'ampleur, la compression vasculaire est majorée... Un cercle vicieux est ainsi enclenché.

La compression pourrait aussi altérer la conduction nerveuse (avec des implications sensibles et/ou motrices) ou produire des lésions partielles des neurofibres. Les auteurs concluent que ces variations anatomiques sont à l'origine de compressions neurovasculaires dont l'expression symptomatologique est peu spécifique.

2. Dans le cadre d'une prise en charge en kinésithérapie, comment diagnostiquer et traiter une luxation du disque ?

Cette dysfonction (antéposition discale) constitue l'une des

principales causes des algies articulaires. Dans cette situation d'antéposition discale, la zone bilaminaire (richement innervée et vascularisée) se positionne entre les deux surfaces articulaires et est soumise à des forces de compression et d'écrasement.

Un test clinique effectué par le praticien, appelé «test de provocation rétro-discale», simule cet écrasement (Figure 2) : la manœuvre est douloureuse lors d'une antéposition discale.

Cette compression à visée diagnostique est également réalisée par le «test du bâton de bois», consistant à placer une cale entre les molaires hétérolatérales au côté à coapter puis à demander au sujet de mordre vigoureusement.

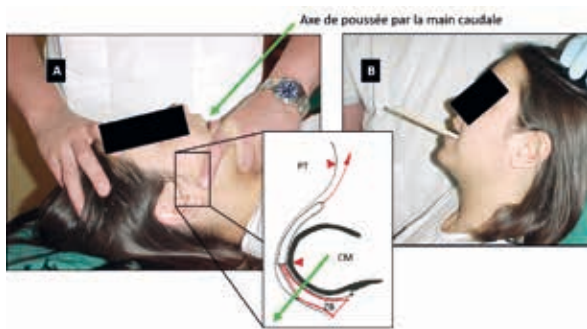


Figure 2 :

CM : Condylaris mandibulae - PT : Processus temporale
ZB : Zone bilaminaire -

A : Test de provocation rétro-discale - le patient en decubitus, le praticien exerce une pression manuelle sur le menton, vers le haut et l'arrière, comprimant ainsi la zone bilaminaire.

Un test positif permet de suspecter une antériorisation discale.

B : Le test du bâton de bois permet de comprimer l'articulation temporo-mandibulaire hétéro-latérale et d'écraser la zone bilaminaire.

Un test positif se manifeste lorsqu'une douleur apparaît lors de la morsure.

La pratique clinique utilise un modèle permettant d'expliquer et de comprendre le lien entre la dysfonction articulaire et musculaire. Ce modèle, appelé «réflexe paradoxal du pterygoïdeus lateralis», n'est soutenu par aucune bibliographie scientifique, mais semble faire l'objet d'un consensus clinique.

Ce modèle soutient qu'une compression de la zone bilaminaire est à l'origine d'une contraction du M. pterygoïdeus lateralis. Il s'agit, ici encore, d'un cercle vicieux dysfonctionnel puisqu'une tension musculaire va induire une antéposition discale.

La prise en charge de ce type de dysfonction passe par un objectif principal de briser ce cercle vicieux en assurant une décoaptation articulaire : celle-ci peut être réalisée de manière manuelle ou instrumentale par le kinésithérapeute.

Malheureusement, une prise en charge deux ou trois fois par semaine est largement insuffisante.

Nous proposons donc des décoaptations de type instrumentale par la pose d'une cale semi-rigide moulée au niveau dentaire par le kinésithérapeute, ainsi que des exercices d'auto-décoaptation réalisés par le patient lui-même. (Figure 3)

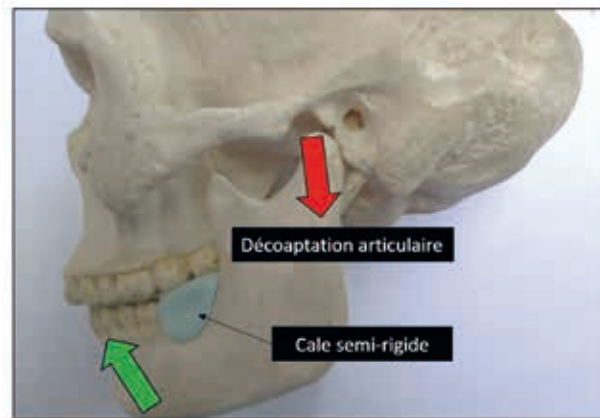


Figure 3 :

Mise en place d'une cale semi-rigide moulée sur les dernières molaires permettant une décoaptation articulaire homolatérale.

La cale constitue un point d'appui dentaire, réalisant un levier décoaptant articulaire.

Nous pouvons conclure que les liens entre les articulations et les muscles qui les mobilisent constituent la base de la prise en charge en thérapie physique des dysfonctions du complexe manducateur. La compréhension des interactions entre les systèmes (articulaire, musculaire et vasculaire) est le garant d'une prise en charge la plus complète.

Bibliographie :

- Glaros A.G., Williams K., Lausteb L. (2008) Diurnal variation in pain reports in temporomandibular disorder patients and control subjects J. Orofac. Pain. Spring 22(2):115-121
- Glaros A.G., Williams K., Lausteb L. (2005) The role of parafunctions, emotions and stress in predicting facial pain J. Am. Dent. Assoc. 136(4):451-458
- Kanehira H., Agariguchi A., Kato H., Yoshimine S., Inoue H. (2008) Association between Stress and Temporomandibular Disorder Journal of the Japan Prosthodontic Society. 52(3):375-380
- Mackie A. and Lyons K. (2008) The role of occlusion in temporomandibular disorders - a review of the literature N. Z. Dent. J. 104(2):54-59
- Snoeck Th., Emonts P., Van Assche M., Martin Pacheco D., Ezquer M., Lemort M., Balestra C. (2004) Contribution to the understanding of the medial maxillary artery compression syndrome with potential implication for divers Eur.J.Under.Hyper.Med. - 5(3):59-60
- Snoeck Th., Provyn S., Balestra C., Parlak B., Emonts P., Sesboué B., Clarys JP. (2010) The musculus pterygoideus proprius: an in-vivo approach with magnetic resonance imaging J. Anat. 217(6):679-682
- Zamboni W.A., Roth A.C., Russell R.C., Nemiroff P.M., Casas L., Smoot E.C. (1989) The effect of acute hyperbaric oxygen therapy on axial pattern skin flap survival when administered during and after total ischemia J. Reconstr. Microsurg. 5(4):343-347
- Zamboni W.A., Roth A.C., Russell R.C., Nemiroff P.M., Smoot E.C. (1992) The effect of hyperbaric oxygen on reperfusion of ischemic axial skin flaps: a laser Doppler analysis Ann. Plast. Surg. 28(4):339-341
- Zamboni W.A., Roth A.C., Russell R.C., Graham B., Suchy H., Kucan J.O. (1993) Morphologic analysis of the microcirculation during reperfusion of ischemic skeletal muscle and the effect of hyperbaric oxygen Plast. Reconstr. Surg. 91(6):1110-1123

Les Ateliers de la Kinésithérapie



Toutes nos formations sont disponibles sur **www.sfer.be**

Inscrivez-vous dès maintenant, **les places sont limitées**

NOS NOUVELLES FORMATIONS

MÉTHODE ABDO-MG® Luc Guilleme (22-23/09/2017)

ACTUALISATION DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ÉPAULE TRAUMATOLOGIQUE ET RHUMATOLOGIQUE (27-28-29/10/2017)



NOS FORMATIONS

ATM NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE. Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ...

(27-28-29/10/2017 ; 15-16-17/12/2017)

THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle (30/09/2017 ; 01/10/2017-21-22/10/2017 ; 25-26/11/2017)

FORMATION EN POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE « Où, Quand et Comment traiter ?... » - (30/09/2017 ; 01-10/2017 ; 21-22/10/2017 ; 02-03/12/2017)

BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus (06-07-08/10/2017 ; 17-18-19/11/2017)

KINÉ VESTIBULAIRE Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges (06-07-08/10/2017 ; 17-18-19/11/2017)

FORMATION SPÉCIALISÉE EN KINÉ SEXOLOGIQUE « Harmonie et Santé sexuelle » Traitement des dysfonctions sexuelles les plus souvent rencontrées en patientèle (13-14/10/2017 ; 25-25/11/2017 ; 19-20/01/2018)

PÉRINÉOLOGIE Formation complète en périnéologie (09-10/12/2017 ; 20-21/01/2018 ; 17-18/02/2018 ; 17-18/03/2018)

HÉMIPLÉGIE Actualisation de la prise en charge globale du malade hémiparétique (24-25/02/2018 ; 17-18/03/2018)

GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs (Dates bientôt disponibles)



NOS FORMATIONS AVEC BERNADETTE DE GASQUET

STRETCH YOGA - APOR® (23-24/09/2017)

PLAGIOCÉPHALIE Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né (14-15/10/2017)

OBSTÉTRIQUE Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum (15-16-17/12/2017)

LES ABDOMINAUX REVUS PAR LE FITBALL Perfectionnement en rééducation abdomino-pelvienne par le Fitball (02-03/12/2017)

ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE ! Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR® (14-15/10/2017 ; 25-26/11/2017)

RENSEIGNEMENTS

WWW.SFER.BE - Pol Dumont
Tél./fax 065 65 44 85 - 065 34 09 51
info@sfer.be • www.sfer.be

LIEUX DES COURS

« Les Ateliers de la Kinésithérapie »
Centre de Médecine Spécialisée • Boulevard Saintelette 92 • 7000 MONS
CHU Ambroise Paré • Boulevard Kennedy 2 • 7000 MONS

les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 90%** de réduction sur le prix des formations de la **S.E.R.K.**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**

Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Chèque Formation



Méthode McKenzie (module B-C)



nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

PARTIE C :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS MCKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFÉRIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaînes décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :

Mr D. VANDEPUT, kinésithérapeute

Dates :

- Module B : 14-15-16-17 juin 2017
- Module C : 6-7-8-9 septembre 2017

28h /mod.

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 13h à 20h30
Samedi 8h30 à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Chèque Formation

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 760 €
- Avec chèques formations : 340 €
- Réf. MCK35 (module B)
- Réf. MCK36 (module C)

NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

PARTIE B :

LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B-C

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à



D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique.

L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur

Drainage lymphatique

les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel.

Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque.

Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :
Professeur O. LEDUC, Ph. D.

Dates :
15-16-17 septembre 2017
29-30 septembre 2017

Horaires :
de 9h à 17h

Lieu :
Hôtel Sirius
Quai de Compiègne 47
4500 HUY

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques-formation : 620 €
- Avec chèques-formation : 170 €
- Réf. CDL-17

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be

30h

**Chèque
Formation**



But de la formation : L'objectif de cette formation est de pouvoir utiliser l'échographie en tant qu'outil de précision à des fins d'orientation de traitement optimisé pour les patients et les pathologies associées.

Descriptif de la formation : Par cette formation, vous apprendrez l'anatomie en 3D, la visualisation des états normaux et pathologiques et de leurs évolutions. Vous serez en mesure d'apporter un raisonnement efficace et d'établir des observations objectives directement utilisables dans le cadre de votre suivi thérapeutique.

Avec la pratique conjointe des tests cliniques, l'utilisation de l'échographie prend tout son sens car elle permet d'optimiser la prise en charge des patients et d'orienter son traitement plus efficacement et objectivement.

L'échographie de l'appareil musculo-squelettique permet la visualisation des structures anatomiques tels que les muscles, les tendons, les ligaments, les aponévroses mais aussi les nerfs et les vaisseaux sanguins et d'en évaluer leurs états et leurs fonctions.

Echographie musculo-squelettique

L'utilisation de l'échographie lors des examens offre différents avantages :

- C'est tout d'abord une des seules techniques d'imagerie applicable en temps réel.
- Tests rapides et totalement indolores qui peuvent être répétés dans le temps sans effets nocifs pour le patient.
- Bilans et pronostiques plus précis et objectifs.
- Progrès des lésions mesurables et identifiables
- Traitement pouvant être ajusté en fonction des images et des plaintes du patient.
- Suivi de l'évolution.

Il est incontestable que l'échographie est aujourd'hui un outil indispensable à la pratique professionnelle quotidienne.

Contenu de la formation :

- Pratique de base de l'utilisation de l'échographe et de la sonde.
- Pratique de l'échographie musculo-squelettique.
- Echographie en pratique au cabinet : bilan, suivi et adaptations thérapeutiques.
- Anatomie en échographie et anatomie en 3D.
- Révision ciblée et revue de littérature.
- Apprentissage des protocoles standardisés.
- Epaule, coude, poignet, main, hanche, genou, cheville, pied.
- Connaître l'écho-structure et l'aspect normal des différents éléments composants le système ostéo-articulaire : tendon, synoviale, cartilage, ligaments, muscles, nerfs, vaisseaux.

- Mise en évidence des lésions possibles et des pathologies les plus fréquemment rencontrées.
- Mise en pratique en binôme.

Intervenant :
W. HEMELRYCK, Ostéopathe DO MSc Spécialiste en sports élités. Enseignant en échographie musculo-squelettique (Belgique, France, Luxembourg).

Dates :
21-22-23 septembre 2017
26-27-28 octobre 2017

Horaires :
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi et samedi de 9h à 17h

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSELIES

Prix :
- Hors Wallonie et/ou
sans chèques-formation : 740 €
- Avec chèques-formation : en cours d'agrément
- Réf. EMS-01

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfgeb.be



Plan de la formation :

Séminaire 1 :

- Bases théoriques du concept et raisonnement mécanobiologique.
- Hanche - Bio et Pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 2 :

- Epaule - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 3 :

- Genou et pied - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 4 :

- Coude - Poignet - Main - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Révision articulations périphériques (pratique séminaires 1-2-3).

Concept Sohier

Thérapie Manuelle et kinésithérapie analytique des affections ostéo-articulaires

- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 5 :

- Colonne vertébrale (1^{ère} partie).
- Bio et pathomécanique de l'étage vertébral en général, du rachis lombaire en particulier.
- Le trigone lombo-sacro-coxo-fémoral.
- Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement des vertèbres lombaires et des articulations sacro-iliaques.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 6 :

- La lombalgie - Evaluation et traitement.
- La scoliose lombaire - Evaluation et traitement.
- Révision de la pratique du séminaire 5.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 7 :

- Colonne vertébrale (2^e partie).
- Bio et pathomécanique de la colonne cervicale et A.T.M.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 8 :

- Bio et pathomécanique de la colonne thoracique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Le rachis thoracique orthopédique
- Evaluation et traitement.
- La cervicalgie - Evaluation et traitement.
- Révision et pratique du séminaire 7.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Intervenant :

Michel HAYE : Gradué et Licencié en Kinésithérapie. Chargé de cours à l'Institut International de Kinésithérapie Analytique (LA LOUVIERE - Belgique) et à la Haute Ecole Provinciale de Hainaut Condorcet (Charleroi).

Dates :

- 1^{er} module :
 - 29-30 septembre 2017
 - 20-21 octobre 2017
- 2^e module :
 - 24-25 novembre 2017
 - 15-16 décembre 2017
- 3^e module :
 - 12-13 janvier 2018
 - 23-24 février 2018
- 4^e module :
 - 21-22 avril 2018
 - 01-02 juin 2018

24h
/mod.

Chèque
Formation

Horaire :

Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h30

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix :

- Formation complète : 2.800 €
- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 700 €/module
- Avec chèques-formation : 340 €/module
- Réf. 2C-38

NB : Repas du samedi midi et boissons compris.

Site web :

www.kineduc.be

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@ukfgb.be - Site : www.webkine.be

Chèque
Formation





La kinésithérapie oro-maxillo-faciale est une spécialisation qui occupe une place importante dans le cadre de la rééducation et de la réadaptation manuelle et instrumentale.

L'objectif du cours est d'offrir à ses participants les bases anatomiques, physiologiques et thérapeutiques permettant de prendre en charge les patients souffrant de dysfonctions manduca-

Kinésithérapie oro-maxillo-faciale

trices, faciales et cervicales. Une partie du cours aborde le traitement des céphalées prises en charge en kinésithérapie.

Au terme du cours, les participants auront une capacité d'application directe de leurs nouvelles connaissances dans leur pratique quotidienne.

Intervenant :

Professeur T. SNOECK, Ph. D.

Dates :

06-07 octobre 2017

Horaires :

Vendredi et samedi de 9h à 18h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques-formation : 480 €
- Avec chèques-formation : 270 €
- Réf. MAXI-05
- NB : Places limitées

Inscriptions obligatoires et renseignements :

Secrétariat de la SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@ukfqb.be

14h

Chèque Formation

Conférence 22 juin 2017 : «La Nutrithérapie au service du kinésithérapeute»



De plus en plus de thérapeutes (médecins et para-médicaux) prennent conscience qu'il est primordial de considérer une personne malade (ou non) dans sa globalité et par rapport à son environnement. Il est de plus en plus évident qu'il faut apporter comme solution aux problèmes de santé une approche globale prenant en compte tous ces paramètres.

La kinésithérapie n'échappe pas à ce nouveau concept. La pratique de la kinésithérapie doit se concevoir en synergie avec la psychologie, par exemple ... mais aussi et surtout avec la nutrition.

En effet, comment imaginer, par exemple, pouvoir récupérer valablement une sarcopénie sans s'intéresser aux habitudes alimentaires du sénior. De manière incontestable, il faudra installer une correction alimentaire avec une codification particulière pour permettre de stimuler la synthèse protéique grâce au traitement kinésithérapique. Que dire également des patients référés par le médecin généraliste pour «douleurs erratiques». Les bilans para-cliniques étant négatifs, la médecine n'a pas de solution adaptée. Par contre, un traitement de kinésithérapie soutenu par une correction alimentaire aura de grandes chances d'amener d'excellents résultats. En effet, la correction alimentaire viendra soutenir le corps dans sa lutte pour recouvrer la santé en lui apportant les outils nécessaires. Cette approche est appelée la nutrithérapie. Les possibilités sont multiples.

Cette conférence abordera quelques aspects de cet outil nutritionnel que le kinésithérapeute peut utiliser dans sa pratique courante.

Orateur :

W. Vandenschrick, Nutrithérapeute et Ostéopathe (Kinésithérapeute de formation)

Date:

Judi 22 juin 2017

Lieu :

Espace de séminaires «Le Point Centre»
Avenue Georges Lemaître 19 à 6041 Gosselies

Horaire :

19h30 : Accueil des participants
20h00 : Début de la conférence
22h00 : Drink de clôture

Inscriptions gratuites mais obligatoires :

Secrétariat UKB - 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
09/06/2017	APPORT DE LA KINESITHERAPIE DANS LA GESTION DES SYMPTOMES RESPIRATOIRES EN FIN DE VIE M ^{me} J. Noël, Kinésithérapeute Erasme	NAMUR La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	Prix de la formation : 50 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	DR-01
14-15-16-17/06/2017	METHODE McKENZIE (module B) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 760 € Avec chèques-formations : 340 €	MCK-35
06-07-08-09/09/2017	METHODE McKENZIE (module C) Mr D. Vandeput, Kinésithérapeute	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 760 € Avec chèques-formations : 340 €	MCK-36
15-16-17/09/2017 29-30/09/2017	DRAINAGE LYMPHATIQUE Professeur O. Leduc, Ph D.	HUY Hôtel Sirius Quai de Compiègne 47 B-4500 HUY	Prix de la formation : 620 € Avec chèques-formations : 170 €	CDL-17
21-22-23/09/2017 26-27-28/10/2017	ECHOGRAPHIE MUSCULO-SQUELETTIQUE Mr W. Hemelryck, Kinésithérapeute	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 740 € Avec chèques-formations : en cours d'agrément	EMS-01
29-30/09/2017 20-21/10/2017 24-25/11/2017 15-16/12/2017 12-13/01/2018 23-24/02/2018 21-22/04/2018 01-02/06/2018	CONCEPT SOHIER ET PERFECTIONNEMENT M. Haye, Kinésithérapeute	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Formation complète : 2.800 € Formation par module : 700 € Avec chèques-formations/module : 340 €	2C-38
06-07/10/2017	KINESITHERAPIE ORO-MAXILLO-FACIALE Professeur T. Snoeck, Ph D.	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 480 € Avec chèques-formations : 270 €	MAXI-05
12-13-14/10/2017	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE Mr G. Postiaux, Kinésithérapeute	TIHANGE (Huy) Centre d'Autoformation et de Formation continuée de Tihange (CAF) La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 670 € Avec chèques-formations : 370 €	CP-35
20-21/10/2017	SPECIALISATION EN KINESITHERAPIE ET ONCOLOGIE Professeur O. Leduc, Ph D. Professeur P. Bourgeois, MD., Ph.D. M ^{me} M. Lemoine, Kinésithérapeute, Institut J. Bordet	ROCHEHAUT (Bouillon) Auberge de la Ferme Rue la Cense 12 B-6830 ROCHEHAUT	Prix de la formation : 420 € Avec chèques-formations : 210 €	KO-08

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4545 - Charleroi Ransart à louer espace paramédical disponible. Cabinet kiné, matériel de base. Contact et rens. Tél. 071 354 957

A4546 - Recherchons cabinet de kiné à céder en Wallonie cause proche retraite. Tél. 0495 57 40 65

A4547 - Maison à vendre à Bruxelles. R.D.C. cabinet de kiné. Etages : habitation de 3 à 5 chambres. 395.000€. Tél. 0496 53 25 41

A4548 - Ciney : vente publique d'un espace de détente-Sis à Lienne n°2 avec deux piscines (6x3m), sauna, jacuzzis, hammams, ... 400 m², chfg cent., dbl vit.. Vente soumise aux cond. du Bep. Définitive en abs. surenchère. Annonce Immoweb n° 6946199. Tél. 083 212 921 - Etude Misson

A4549 - Cabinet à louer kiné ou paramédical (départ à la retraite), salle d'attente, wc, parking aisé à Marcinelle. Tél. 0477 678 86

A4554 - Cabinet médical à louer (80 m²) Châtelet résidentiel. Accès handicapés, parking aisé, salle d'attente - vaste cab. consul. Loyer : 650€/mois + charges : 50€/m. Précompte immob.: 55€/mois. Poss. garage box : 50€/mois. Visites + rens. : 0473 484 252

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE A L'ETRANGER

A4550 - Sud de la France Var cherche assistant(e) cause retraite pour reprise de cabinet centre ville. Local agréable, deux salles de soins, bureau, salle d'attente peut convenir à deux praticiens. Tél. 0033 (0)6 10 27 44 69

MATERIEL A VENDRE

A4551 - A vendre ODC Masterpuls MP100 de Storzmedical 2016 + applicateur + 5 têtes + Vactor + guéridon 7.500€. Etat neuf. Cause «Je dois déduire autre chose et je ne l'utilise pas du tout». Contact : 0494 543 209

A4552 - A vendre entraîneur motorisé Tigo 562 Thera-Trainer Live acheté en 07/2016. Il n'a presque pas servi. Etat neuf. Vente suite à décès. Vendu avec chaise R. 1.950€ à discuter (neuf : 3.300). Nelly : 0479 555 550 Bruxelles

A4553 - A.V. cuve fango Gymna. Etat impec. + accessoires. Tél. 02 653 76 19. Le lundi uniquement.

DEMANDES D'EMPLOI

E1248 - Kiné F. indépendante cherche remplacements (temps partiel : de 1/3 temps à 1/2 temps max.) dans la région de Charleroi (de préférence au sud). Tél. 0494 44 83 89.

OFFRES D'EMPLOI

O1298 - Je cherche un(e) kinésithérapeute pour me remplacer durant le mois de juillet sur Liège. Tél. 0478 472 335

O1299 - Cabinet de kinésithérapie dans la région de Virton recherche jeune kinésithérapeute motivé(e) et dynamique pour travailler en équipe. Formations spécifiques incluses. Pour plus d'informations, contactez le 063 60 25 90 ou centrekinesitherapie@gmail.com

POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

Adresse :

Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)





Honesty in Osteopathy

www.belso.be



Un enseignement de qualité

Depuis plus de 35 ans BELSO fournit un enseignement scientifique et pratique de qualité se basant sur trois piliers de l'ostéopathie, les systèmes pariétal, viscéral et cranio-sacré.

Il s'agit de l'ostéopathie classique, telle qu'elle fut initiée par ses fondateurs Sutherland et Still.

Notre école s'efforce de rester à la pointe de la formation et élargit son champ d'action. En plus de sa présence à Charleroi et Gent, elle collabore ainsi étroitement avec

- FORMED, Caserta, Italie
- RCV, Madrid, Espagne.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés le week-end (samedi et dimanche) ce qui permet d'organiser votre emploi du temps.

Nous rappelons aussi qu'il vous est possible d'obtenir des chèques-formation pour alléger votre budget.



Après un cycle d'étude réussi, vous acquerez le diplôme reconnu de **D.O. (Degree in Osteopathy)** et comme ostéopathe agréé vous jouirez d'une reconnaissance par les mutuelles et les compagnies d'assurance, permettant à vos patients d'obtenir un remboursement.

Formation continue - Postgraduate courses

En plus de l'organisation de cours de post-graduat, nous éditons sur Facebook une Newsletter signalant les évolutions en ostéopathie. (enregistrement gratuit via le site Belso, link Facebook)

Journée portes ouvertes

DATE:	samedi 9 septembre 2017 de 11.00 à 16.00 h
LIEU:	centre de formation BELSO: Centre IFAPME, 417 chaussée de Lodelinsart, 6060 Charleroi
PROGRAMME:	- statut de l'ostéopathie en Belgique - fonctionnement de l'école - contact avec le corps enseignant

Contact

Secrétariat: New Belso, Sint Jansplein 3, 9100 St Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32

Mail: info@belso.be • **Website:** www.belso.be

CERDEN

Donnez un PLUS à votre pratique grâce à notre formation en nutrition et nutrithérapie organisée à l'intention des praticiens de la santé.
Différenciez-vous en devenant **NUTRITHERAPEUTE certifié Cerden®**



FORMATION EN NUTRITION et NUTRITHERAPIE **Prochaine rentrée académique : 21 octobre 2017**

Le CERDEN®, Centre Européen pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Nutrition et de la Nutrithérapie, (association internationale), organise un cycle d'études complet de 10 modules sur 2 ans (5 week-ends par an).

Cet enseignement didactique, intensif et pratique vous permettra une application immédiate en cabinet, renforçant ainsi l'efficacité de vos traitements.

Un diplôme de Nutrithérapeute certifié CERDEN est décerné à la fin du cycle (après un contrôle de connaissance).

Des recyclages et mises à jour sont régulièrement organisés.

Séance d'information :
vendredi 23 juin 2017 à 20h et samedi 23 septembre 2017 à 11h
Square Brussels Meeting Center - 2, rue Ravenstein - 1000 Bruxelles



Pour tous renseignements complémentaires
Tél : +32.(0)2.660.01.30
www.cerden.org - cerden@skynet.be



Frais de déplacement pour les prestations à domicile depuis le 01.05.2017

Un kinésithérapeute n'est obligé d'employer les pseudocodes que s'il demande au patient les 1,01 euros d'honoraire de déplacement qu'il doit additionner aux honoraires de la prestation à domicile. Ex.: Pour un M 24 : 22,26 + 1,01 = 23,27 euros.

Les pseudocodes de déplacement doivent être ajoutés au numéro de nomenclature de la prestation à domicile sur votre ASD (colonne centrale entre les dates et les cases réservées aux OA). Exemple : pour une pathologie courante (560313 + 639170) x 9 séances.

On ne peut facturer des frais de déplacements **que pour la première séance de la journée** sauf uniquement pour la prestation de pathologie lourde 562472, M 48, 1 heure de traitement divisé en 2 périodes espacées de 3 heures minimum, 3 x 10 séances max par année civile pour surinfection broncho-pulmonaire prescrite par un médecin spécialiste.

Il n'y a **pas de frais de déplacement pour la fatigue chronique et la fibromyalgie** (ces 2 pathologies ne peuvent être soignées qu'en cabinet) ainsi que les rapports écrits.

Pour les soins **palliatifs à domicile**, le pseudocode est le 639111 remboursé à 100% donc 1,01 euro mais pour les patients **sans régime préférentiel** (non VIPO) soignés par un kinésithérapeute non conventionné, les honoraires sont libres et les frais de déplacements ne sont remboursés que de 0,76 euro.

Pour les **pathologies lourdes**, le pseudocode est le **639133**.

Pour les **pathologies Fa**, le pseudocode est le **639192**.

Pour les **pathologies Fb**, le pseudocode est le **639155**.

Pour ces 3 pathologies le remboursement est de **0,61 euro** pour les patients **en régime préférentiel** (conventionné et non conventionné) et de **0,16 euro** pour les patients **sans régime préférentiel**. Pour les **non conventionnés**, les remboursements de 0,16 euro sont réduits à **0,12 euro**.

Pour tous les **autres domiciles (pathologies courantes et périnatales)**, le pseudocode est le **639170** de 1,01 euro mais le patient n'a **aucun remboursement** (conventionné ou non).

Déplacements à domicile (résumé)

- Pas pour les 2^e séances de la journée sauf 562472 (pathologie E)
- Pas pour les rapports écrits
- Les pseudocodes sont à ajouter au n° de nomenclature sur l'ASD

		Honoraire max	Remboursement patient avec régime préférentiel conventionné ou non	Remboursement patient sans régime préférentiel	
				conventionné	non conventionné
Soins palliatifs	639111	1,01	1,01	1,01	0,76
Pathologie E	639133	1,01	0,61	0,16	0,12
Pathologie Fb	639155	1,01	0,61	0,16	0,12
Pathologie Fa	639192	1,01	0,61	0,16	0,12
Pathologie courante + périnatale	639170	1,01	Pas de remboursement		

Obligation d'informer le patient avant le commencement du traitement

Yves Ralet
Secrétaire Général de l'UKB

NOMENCLATURE DEPUIS LE 1er MAI 2017

Réalisé par Ralet Yves, Secrétaire Général de l'UKB	la, Cabinet du Kiné	lb, Cabinet dans un Hôpital	Ic, Cabinet Polyclinique Maison Médicale	II Domicile	Résidence communautaire pour personnes		IV Hôpitaux Patients Hospitalisés	Centre de rééducation fonctionnelle conventionné		Résidence communautaire pour personnes VI Agées
					IIla, Handicapées	IIlb, en soins psychiatriques		V Patients non hospitalisés	V Patients hospitalisés	
Pathologies courantes: 18 séances de type I maximum par an/préscription du 1er jour du traitement jusqu'au 31 décembre										
Possibilité 3 pathologies différentes par an (accord du M.C. à partir de la 2° pathologie)										
Séance Individuelle	560011 (17)	560114 (17)	560210 (17)	560313 (13) 639170	560416 (28)	564395 (28)	560501 (19)	560534 (23)	560545 (23)	560571 (28)
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min
Séance Individuelle Type II - 15 min	*****	*****	*****	*****	*****	*****	560523 (40) M 12	*****	*****	*****
Dérogation d'honoraires	560055 (34)	560151 (34)	560254 (34)	560350 (32) 639170	560453 (44)	564410 (44)	*****	*****	*****	560615 (44)
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	*****	*****	*****	M 16 20 Min
Examen Titre Consultatif	560092 (18)	560195 (18)	560291 (18)	560394 (14) 639170	*****	*****	*****	*****	*****	*****
M 24	*****	M 24	M 24	M 24	*****	*****	*****	*****	*****	*****
\$11 Pathologies lourdes E uniquement interventions à taux exceptionnel - séances illimitées. Accord du M.C. - 3 ans maximum. Prolongation possible.										
Séance Individuelle	560652 (16)	560770 (16)	560895 (16)	561013 (12) 639133	561131 (27)	564432 (27)	561245 (17)	561315 (22)	561326 (22)	561352 (27)
Type I	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min	M 16 20 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 24 30 Min	M 16 20 Min
Séance type II 15 min	*****	*****	*****	*****	*****	*****	561260 (39) M 12	*****	*****	*****
2ème séance de la journée 15 min - Type II	560696 (41)	560814 (41)	560932 (41)	561050 (41) M 12	561175 (46)	564513 (46)	561282 (41) M 12	*****	*****	561396 (46) M 12
Rapport écrit	560711 (10) M 34,62	560836 (10) M 34,62	560954 (10) M 34,62	561072 (10) M 34,62	561190 (26) M 14,5	564454 (26) M 14,5	*****	*****	*****	561411 (26) M 14,5
Examen Titre Consultatif	560733 (16)	560851 (16)	560976 (16)	561094 (12) 639133	*****	*****	*****	*****	*****	*****
M 24	*****	M 24	M 24	M 24	*****	*****	*****	*****	*****	*****
IMC	560755 (5)	560873 (5)	560991 (5)	561116 (4) 639133	561212 (5)	564476 (5)	561304 (5)	*****	*****	*****
avant 7e an. et jusqu' à 21e an.	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	vaut 2 séances de type I		
Drainage lymphatique 1h = 2 types I >=10%	639332 (5)	639354 (5)	639376 (5)	639391 (4) 639133	639413 (5)	639796 (5)	639446 (5)	639450 (5)	639461 (5)	639472 (5)
M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min
Drainage lymphatique 2h = 4 types I >=30%	639494 (2)	639516 (2)	639531 (2)	639553 (1) 639133	639575 (2)	639811 (2)	639601 (2)	639612 (2)	639623 (2)	639634 (2)
M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min	M 96 120 Min
Séance individuelle	562332 (7)	562354 (7)	562376 (7)	562391 (6) 639133	*****	*****	*****	*****	*****	*****
M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 36 45 Min	M 36 45 Min	*****	*****	*****	*****	*****	*****
1,5 type I	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
50 séances max. pendant 1 an après sortie d'un l'hôpital ou d'un centre de révalidation.										
La phase subaiguë doit être prescrite par spécialiste en médecine physique réadaptation ou spécialiste en réadaptation fonctionnelle et professionnelle pour handicapés (copie des prescriptions obligatoires)										
Séance individuelle	562413 (5)	562435 (5)	562450 (5)	562472 (3) 639133 + 639133	*****	*****	*****	*****	*****	*****
M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	M 48 60 Min	*****	*****	*****	*****	*****	*****
2 types I	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****	*****
2 périodes de traitement - 3x10 séances max par année civile pour surinfection bronchopulmonaire (copie des prescriptions obligatoires)										
\$12 patient en situation aiguë (14 2ème séances dans les 30 jours qui suivent l'entrée du patient en soins spéciaux: intensifs, néonatal,...)										
2e séance - 15 min (30 jours -14x max) - Type II	561433 (35) M 12	561455 (35) M 12	561470 (35) M 12	561492 (36) M 12	561514 (45) M 12	564535 (45) M 12	561540 (37) M 12	561551 (38) M 12	561562 (38) M 12	561573 (45) M 12
\$13 périnatal 9 séances maximum sauf hôpitaux + centre de rééducation										

Honoraires, remboursements et tickets modérateurs, déplacements compris, depuis le 1er MAI 2017														
N°	VALEUR M	HONORAIRES (déplacements compris)	Remboursement TAUX NORMAL						Remboursement TAUX EXCEPTIONNEL					
			REGIME PREFERENTIEL		SANS REGIME PREFERENTIEL		Kiné non conventionné	REGIME PREFERENTIEL		SANS REGIME PREFERENTIEL		Kiné non conventionné		
			Kiné conventionné ou non	TM	REMBT	TM		REMBT	TM	REMBT	TM		REMBT	TM
1	96	72,59	*****	*****	*****	*****	*****	66,80	5,79	57,72	14,87	43,29	* L I B R E S S A U F R E G I M E P R E F F E R E N T I E L	
2	96	71,58	*****	*****	*****	*****	*****	66,19	5,39	57,56	14,02	43,17		
3	48	40,67	*****	*****	*****	*****	*****	36,96	3,71	31,40	9,27	23,55		
4	48	39,66	*****	*****	*****	*****	*****	39,35	3,31	31,24	8,42	23,43		
5	48	38,65	*****	*****	*****	*****	*****	35,74	2,91	31,08	7,57	23,31		
6	36	34,14	3,56	30,58	25,14	9,00	18,86	31,25	2,89	26,80	7,34	20,10		
7	36	33,13	29,97	30,98	24,98	8,15	18,74	30,64	2,49	26,64	6,49	19,98		
8	36	25,82	23,36	2,46	19,47	6,35	14,61	23,88	1,94	20,76	5,06	15,57		
9	36	17,30	15,65	1,65	13,04	4,26	9,78	16,00	1,30	13,91	3,39	10,44		
10	34,62	30,65	30,65	0	30,65	0	22,99	30,65	0	30,65	0	22,99		
11	24	23,27	23,27	0	23,27	0	17,46	23,27	0	23,27	0	17,46		
12	24	23,27	20,75	2,52	16,94	6,33	12,71	21,20	2,07	18,06	5,21	13,55		
13	24	23,27	19,90	3,37	15,36	7,91	11,52	21,06	2,21	17,66	5,61	13,25		
14	24	23,27	19,32	3,95	14,19	9,08	10,65	20,75	2,52	16,94	6,33	12,71		
15	24	23,27	18,42	4,85	13,52	9,75	10,14	20,65	2,62	16,86	6,41	12,65		
16	24	22,26	20,14	2,12	16,78	5,48	12,59	20,59	1,67	17,90	4,36	13,43		
17	24	22,26	19,87	2,39	16,37	5,89	12,28	20,59	1,67	17,90	4,36	13,43		
18	24	22,26	19,29	2,97	15,20	7,06	11,40	20,45	1,81	17,50	4,76	13,13		
19	24	22,26	18,17	4,09	13,96	8,30	10,47	20,27	1,99	17,12	5,14	12,84		
20	24	22,26	17,90	4,36	13,43	8,83	10,08	20,14	2,12	16,78	5,48	12,59		
21	24	22,26	17,81	4,45	13,36	8,90	10,02	20,04	2,22	16,70	5,56	12,53		
22	24	17,34	15,69	1,65	13,07	4,27	9,81	16,04	1,30	13,95	3,39	10,47		
23	24	17,34	14,16	3,18	10,88	6,46	8,16	15,79	1,55	13,34	4,00	10,01		
24	24	17,34	13,95	3,39	10,46	6,88	7,85	15,69	1,65	13,07	4,27	9,81		
25	12	12,76	10,21	2,55	7,66	5,10	5,75	11,49	1,27	9,57	3,19	7,18		
26	14,5	13,23	13,23	0	13,23	0	9,93	13,23	0	13,23	0	9,93		
27	16	13,23	11,97	1,26	9,98	3,25	7,49	12,24	0,99	10,64	2,59	7,98		
28	16	13,23	10,80	2,43	8,30	4,93	6,23	12,05	1,18	10,18	3,05	7,64		
29	16	13,23	10,64	2,59	7,98	5,25	5,99	11,97	1,26	9,98	3,25	7,49		
30	16	13,23	10,59	2,64	7,94	5,29	5,96	11,91	1,32	9,93	3,30	7,45		
31	24	Min. 11,84 Max. 23,27	Min. 1,43 Max. 12,86	Min. 1,43 Max. 12,86	8,33	Min. 3,51 Max. 14,94	6,25	10,63	Min. 1,21 Max. 12,64	8,87	Min. 2,97 Max. 14,40	6,66		
32	24	Min. 11,84 Max. 23,27	Min. 2,13 Max. 13,56	Min. 2,13 Max. 13,56	6,99	Min. 4,85 Max. 16,28	5,25	10,41	Min. 1,43 Max. 12,86	8,33	Min. 3,51 Max. 14,94	6,25		
33	24	Min. 10,83 Max. 22,26	Min. 1,03 Max. 12,46	Min. 1,03 Max. 12,46	8,17	Min. 2,66 Max. 14,09	6,13	10,02	Min. 0,81 Max. 12,24	8,71	Min. 2,12 Max. 13,55	6,54		
34	24	Min. 10,83 Max. 22,26	Min. 1,44 Max. 12,87	Min. 1,44 Max. 12,87	7,40	Min. 3,43 Max. 14,86	5,55	9,95	Min. 0,88 Max. 12,31	8,52	Min. 2,37 Max. 13,74	6,39		
35	12	7,67	6,62	1,05	5,21	2,46	3,91	7,02	0,65	6,00	1,67	4,50		
36	12	7,67	6,42	1,25	4,81	2,86	3,61	6,91	0,76	5,76	1,91	4,32		
37	12	7,67	6,14	1,53	4,61	3,06	3,46	6,91	0,76	5,76	1,91	4,32		
38	12	7,35	5,88	1,47	4,41	2,94	3,31	6,62	0,73	5,52	1,83	4,14		
39	12	7,23	*****	*****	*****	*****	*****	6,66	0,57	5,79	1,44	4,35		
40	12	7,23	5,79	1,44	4,34	2,89	3,26	6,51	0,72	5,43	1,80	4,08		
41	12	7,05	*****	*****	*****	*****	*****	6,49	0,56	5,64	1,41	4,23		
42	12	6,94	6,94	0	6,94	0	5,21	6,94	0	6,94	0	5,21		
43	16	Min. 7,30 Max. 13,23	Min. 0,69 Max. 6,62	Min. 0,69 Max. 6,62	5,51	Min. 1,79 Max. 7,70	4,14	6,75	Min. 0,55 Max. 6,48	5,87	Min. 1,43 Max. 7,36	4,41		
44	16	Min. 6,56 Max. 13,23	Min. 1,28 Max. 7,95	Min. 1,28 Max. 7,95	3,96	Min. 2,60 Max. 9,27	2,97	5,94	Min. 0,62 Max. 7,29	4,95	Min. 1,61 Max. 8,28	3,72		
45	12	6,13	4,91	1,22	3,68	2,45	2,76	5,52	0,61	4,60	1,53	3,45		
46	12	5,64	*****	*****	*****	*****	*****	5,19	0,45	4,52	1,12	3,39		

*NB: Pour les non-conventionnés: honoraires libres sauf pour les patients en régime préférentiels.
UKB: Services aux membres. Y. R.

*NB: Pour les non-conventionnés: honoraires libres sauf pour les patients en régime préférentiels. UKB: Services aux membres. Y. R.

Reconventionner ou se déconventionner

- **Si vous êtes déconventionné**, il vous est possible de vous reconventionner en envoyant une lettre recommandée (LR) à l'INAMI annonçant votre demande d'adhérer à la convention 2017. Votre reconvention sera effective immédiatement (voir article 11 de la convention).

- **Si vous avez adhéré à la convention**, vous ne pouvez plus déconventionner avant le 01/01/2018 en envoyant une LR à l'INAMI AVANT le 01/10/2017 annonçant votre refus de convention pour l'année prochaine.

NB : Comme la convention 2017 n'est d'application que pour cette année (au lieu de 2 ans), vous pouvez attendre la future convention 2018 avant de vous prononcer.

Question : Y aura-t'il encore une convention en 2018 ?

Procédure recouvrements d'honoraires

Nous travaillons avec une **société de recouvrements** qui prend 15 % + TVA 21 % sur les sommes qu'elle récupère. Pour cela, vous devez nous transmettre, par courrier ou par mail :

- une lettre reprenant les coordonnées complètes de votre patient (nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance),
- la somme qu'il vous doit,
- votre numéro de compte,
- une copie de l'attestation de soins,
- une copie des éventuels courriers que vous lui avez déjà adressés afin que le dossier soit le plus complet possible.



Dès lors, nous vous ferons parvenir une lettre pour accord à nous retourner dûment complétée et signée ainsi qu'une facture d'un montant de 5 € pour les frais d'ouverture de dossier.

Dès réception des documents et du paiement, votre dossier sera transmis à la société de recouvrements.

Quand le dossier est transmis, la société envoie un courrier au patient avec un délai pour le paiement.

Si après la mise en demeure, il n'y a pas de réaction du patient, une lettre d'huissier lui est envoyée.

S'il ne réagit toujours pas, un délégué va se déplacer au domicile du patient et essayer de trouver un arrangement et éventuellement établir un plan de paiement.

Vous pouvez toujours être informé sur l'avancement du dossier soit par les résultats de la société soit en téléphonant à notre secrétariat.

Les seuls frais pour les dossiers sont les 5 € d'ouverture et les 15 % + TVA 21 % sur les sommes que la société récupère.

Si la société n'arrive pas à récupérer les sommes dues, elle clôture le dossier.

L'UKB vous donne la parole

Vous souhaitez vous exprimer sur votre pratique, votre profession et votre vision sur les principaux enjeux en matière des soins de santé, nous vous donnons la parole dans le Kine-Varia News.

Contactez-nous : secrétariat UKB - Tél 071 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Tarifs économat ...

1. ENTETES DE LETTRE :

Format A4,
sigle UKB noir ou mauve :

- 250 ex. : 55 €
- 500 ex. : 80 €
- 1.000 ex. : 125 €

Format A5,
sigle UKB noir ou mauve :

- 250 ex. : 52 €
- 500 ex. : 72 €
- 1.000 ex. : 120 €

2. CARTES DE VISITE :

Format 6,5 cm x 9,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 18 €
- 200 ex. : 33 €
- 300 ex. : 48 €
- 400 ex. : 62 €
- 500 ex. : 78 €

Format 8,5 cm x 13,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :

- 100 ex. : 20 €
- 200 ex. : 35 €
- 300 ex. : 51 €
- 400 ex. : 67 €
- 500 ex. : 83 €

3. FICHES PATIENTS :

Format 20 cm x 10 cm,

- 100 ex. : 6 €
- 200 ex. : 12 €
- 500 ex. : 30 €

4. CARTES RENDEZ-VOUS :

Format 7,5 cm x 10,5 cm,

- 250 ex. : 6,50 €
- 500 ex. : 13 €
- 1.000 ex. : 26 €

5. VISITE A DOMICILE OU CADUCEE :

Format 21 cm x 11 cm,

- pièce : 1,50 €

!!! ATTENTION !!!

Le délai de livraison pour les entêtes et/ou les cartes de visite : $\pm$ 15 jours

Les frais postaux sont : de 0 à 2 kg = 6,50€ et de 2 à 10 kg = 8,80€

LE MONTANT DES FOURNITURES DESIREES EST A VERSER EXCLUSIVEMENT AU COMPTE UKB : IBAN BE92 7775 9181 1123 - BIC GKCCBEBB

Avenue Georges Lemaître 19 • B-6041 GOSSSELIES (Charleroi)

Tél. 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be



DU TEMPS GAGNÉ AU PÉAGE



DES VOIES RÉSERVÉES



PARTOUT EN FRANCE



PAS D'ARGENT À AVANCER



ÉCONOMIQUE



SANS ENGAGEMENT

Télépéage Liber-t en France

Vous prenez l'autoroute en France de façon irrégulière ou très occasionnelle ?

Pour profiter vous aussi des privilèges du télépéage, Liber-t Balade d'AREA vous offre la plus souple et la plus légère des solutions.

Grâce à Touring, vous bénéficiez d'une offre exceptionnelle :

le badge télépéage est offert, soit €11 de frais de mise en service du badge Balade* !

Visité le site : www.area-enligne.com et utiliser un code promo : 1606BELGES (seulement valable pour l'offre Balade)



Rester mobiles? Un jeu d'enfant pour vous et vos collaborateurs.

Des formules Touring sur mesure pour vos déplacements professionnels et privés.

Pour un indépendant ou un chef d'entreprise, il n'y a pas de frontière entre vie privée et vie professionnelle. C'est pourquoi Touring Business Solutions (TBS) propose des solutions complètes pour vous ou pour toute votre équipe. Nous sommes là où et quand vous en avez besoin. Que vous soyez en déplacement professionnel ou en voyage d'agrément. En cas de panne ou de problèmes médicaux. En Belgique comme à l'étranger. Avec Touring, vous êtes certain de bénéficier d'une couverture optimale dans un très large éventail de situations. Vous pouvez même personnaliser votre assistance avec Bike, pour vos deux-roues jusqu'à 50 cc, ou encore Travel cancellation, qui couvre votre budget voyages toute l'année, tant pour vos séjours privés que professionnels. **Et grâce à notre partenariat avec UKB, cette offre vous est proposée maintenant à un prix exceptionnel.**

Plus d'infos via tbs@touring.be ou au 02 233 24 53.

TOURING
Plus rien ne vous arrête.

* L'assistance aux personnes (TBS World Persons Assistance ainsi que l'option) et les prestations garanties (TBS Travel Cancellation) sont couvertes par ATV s.a., rue de la Loi 44, 1040 Bruxelles, Belgique, RPM 0441.208.161 Bruxelles, BNB 1015. L'assistance pour votre véhicule (TBS Benelux Vehicle, les options Replacement Car, Replacement Van, Europe + et TBS Bike) est opérée par Touring Club Royal de Belgique a.s.b.l., rue de la Loi 44, 1040 Bruxelles, RPM 0403.471.597 Bruxelles, FSMA n° 011210 cA et/ou par les autres clubs automobiles membres du réseau international F.I.A.

Cher membre,

Votre affiliation à l'UKB vous donne accès à de nombreux avantages, dont ceux accordés par notre partenaire **Touring**, leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage.

Votre véhicule est essentiel pour soigner vos patients et assurer tous vos déplacements.

Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40 % de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, qui sont réservées aux professionnels.

Combinez le Benelux Véhicule avec une ou plusieurs options afin de bénéficier d'une couverture optimale et au choix !

TBS BENELUX VEHICULE - Produit de base : 63,42 € tvac

- Dépannage dans le Benelux et 50 km hors des frontières en France et en Allemagne.
- Intervention dans tous les cas de panne: panne mécanique, accident, panne de carburant, utilisation d'un mauvais carburant, enlèvement du véhicule, vandalisme, vol, perte de clés, etc...
- Choix du garage en cas de remorquage.
- Service de retour à domicile.

Option : VOITURE DE REMPLACEMENT + 17,28 € tvac

- 5 jours voiture de remplacement.

Option : EUROPE + 45,46 € tvac

- Extension assistance en Europe
- Rapatriement véhicule & passagers.
- Remorquage : garage de la marque le plus proche à l'étranger.
- Remboursement des frais de séjour : pour le conducteur et les passagers en attente de réparation.

Option : WORLD PERSONS ASSISTANCE + 29,50 € tc

- Assistance voyage dans le monde entier
- Frais médicaux
- Rapatriement médical

TBS BIKE ASSISTANCE : 19,89 € tvac

- Assistance dépannage partout en Belgique.
- Couverture de tous types de vélos, vélos électriques, scooter max. 50 cc.
- Intervention dans tous les cas de panne : panne mécanique, accident, vandalisme.
- Choix du point de réparation en cas de remorquage.
- Retour à domicile.

TBS TRAVEL CANCELLATION : € 134,38 tc

- Assurance annulation de voyage & assurance bagage.
- Raisons : en cas de décès, maladie grave ou accident d'un membre de la famille, de dommages à l'habitation, de divorce, de retard au moment de l'embarquement, car-jacking and home-jacking, ...
- Couverture jusque € 2.500 par personne, € 12.500 par voyage (famille), cumul max. € 20.000 par an.

Vous êtes déjà membre de Touring ou êtes affilié auprès d'une autre société d'assistance ? Pas de problème, votre affiliation à Touring Business Solutions prendra cours à la date d'échéance de votre affiliation actuelle. **Profitez dès aujourd'hui de cette offre exceptionnelle !** Besoin de renseignements supplémentaires ? Contactez-nous sans engagement soit par e-mail : secretariat@serk-ukb.be ou par tél. 071 41 08 34.